

D
3.5
UL
1982
C997

Faculté des lettres

Thèse
Présentée
À l'École des Gradués
De l'université Laval
Pour l'obtention
Du grade de maître es arts (M. A.)

Par
Céline Cyr
Bachelière es arts
De l'université Laval

La formation d'une communauté rurale en Nouvelle-France
Beaumont : 1672-1740



Décembre 1982

RESUME

C'est dans la perspective large d'étudier le modèle de reproduction sociale qu'a été entreprise cette analyse de la formation d'une communauté rurale en Nouvelle-France. En se situant à ras de terre, près des centres de décisions, on tentera de reconstituer le processus d'aménagement et d'occupation du territoire par le seigneur et les habitants de façon à dégager des pratiques sociales qui règlent d'une certaine façon l'enracinement des hommes.

Cette étude a été menée dans la seigneurie de Beaumont. Celle-ci, qui constitue un milieu propice au développement de l'agriculture, est située à proximité de la ville, tout en étant hors des circuits locaux de communication. Elle s'ouvre à la colonisation à la fin du XVIIe siècle. L'étude commence en 1672, année de l'octroi de la seigneurie et se termine en 1740, à un moment où les étapes de la formation de cette communauté rurale sont complétées.

Après avoir situé le cadre physique de l'analyse, on abordera le rôle et l'activité du seigneur dans le processus du développement de Beaumont. On pourra alors cerner où se situe son intervention dans le choix que fait l'habitant d'acquérir une terre dans la seigneurie, puis de s'y établir ou pas. L'évolution de la propriété foncière de même que les alliances matrimoniales serviront de base à cette étude de la formation d'une communauté rurale en Nouvelle-France.

AVANT-PROPOS

Les encouragements répétés de parents, d'amis et de collègues ont grandement contribué à la réalisation de cette thèse. Aussi, je leur exprime toute ma gratitude. Toutefois, celle-ci n'aurait pu prendre forme sans les conseils judicieux et les critiques pertinentes de mon directeur, le professeur Jacques Mathieu. Le professeur Jean Hamelin, de même que les directeurs du Dictionnaire biographique du Canada, Huguette Filteau et Michel Paquin, ont, par leur intérêt et leurs encouragements, favorisé l'aboutissement de cette recherche.

J'adresse mes remerciements sincères à mon amie Jacqueline Roy, pour avoir patiemment relu et critiqué le manuscrit, ainsi qu'à Hélène Lizotte et Clara Marceau, qui, par leur aide technique, ont contribué à la mise au net. Enfin, et de tout coeur, je dédie cette thèse à André et Vincent.

* * *

TABLE DES MATIERES

Avant-propos.....	i
Table des matières.....	ii
Liste des tableaux.....	iii
Bibliographie.....	iv
Introduction.....	1
Chapitre I <u>Le peuplement</u>	9
A. La région.....	9
B. La seigneurie.....	11
C. L'aménagement du territoire.....	20
Chapitre II <u>La gestion du patrimoine familial</u>	36
A. L'évolution de la propriété foncière.....	36
1. Les transactions.....	36
2. La transmission du patrimoine.....	44
B. Répartition de la propriété foncière.....	49
1. Les familles pionnières.....	51
2. Les autres familles.....	57
C. Les défrichements.....	60
D. Les alliances matrimoniales.....	62
1. Les unions endogames.....	64
2. Les mariages exogames.....	68
Conclusion	73
Annexes	76
Index	81

LISTE DES TABLEAUX

Chapitre I

- Tableau I Le recensement de 1681
- II La répartition des habitants en 1681
- III Le rythme des concessions : 1682-1699
- IV Les concessions au troisième rang : 1707
- V Les concessions au deuxième rang : 1723
- VI Les concessions : 1725-1740

Chapitre II

- Tableau I Les transactions foncières au premier rang
- II Les transactions foncières au deuxième rang
- III Les transactions foncières au troisième rang
- IV Les donations
- V Les partages successoraux
- VI Répartition de la propriété foncière
- VII Propriété des familles pionnières : 1740
- VIII Propriété des autres familles
- IX Les mariages endogames et exogames
- X Les mariages endogames
- XI Provenance régionale des conjoints étrangers
- XII Les mariages exogames

Annexes

- I Recensement de 1723
- II Évolution de la population selon les recensements
- III Évolution annuelle et mensuelle des mariages

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

ANQ-Q, E-21-16, Aveux et dénombrements, 1723-1725 ; CE1-4, Registres des baptêmes, mariages et sépultures, Saint-Étienne (Beaumont), 1692-1760 ; Minutiers, Jacques Barbel, Claude Barolet, Romain Becquet, Hilaire Bernard de La Rivière, Pierre-Florent La Cetière, Louis Chambalon, Pierre Duquet, Jean-Étienne Dubreuil, René Gaschet, François Genaple, Jean-Claude Louet, Nicolas Métru, Abel Michon, François Rageot, Pierre Rivet.

Sources imprimées

[Collet, Mathieu-Benoît]. " Procès-verbaux sur la commodité et l'incommodité dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France [...] ." ANQ Rapport, 1921-1922 : 262-380.

Ouvrages de références

Dictionnaire biographique du Canada. Québec, PUL, 1965. I : 1000-1700 ; II : 1701-1740.

C.-E. Deschamps. Municipalités et paroisses dans la province de Québec. Québec, Léger Brousseau, 1896. 1295p.

Michel Fleury et Louis Henry. Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien. Paris, Institut d'études démographiques. 1965.

Hormidas Magnan. Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec. Arthabaska, l'imprimerie d'Arthabaska, 1925. 738p.

Roy, Pierre-Georges. Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages et aveux et dénombrements conservés aux Archives de la province de Québec.

Beauceville, l'Éclaireur,
6 vol., 1927-1929.

Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle France [...]. Beauceville, l'Éclaireur, 4 vol., 1919.

Inventaire des procès-verbaux des grands voyers [...], Beauceville, l'Éclaireur, 6 vol., 1923-1932.

Inventaire des testaments, donations et inventaires du Régime français [...]. Québec, s.ed., 3 vol., 1941.

Cyprien Tanguay. Dictionnaire généalogique des familles canadiennes françaises depuis la fondation de la colonie. Montréal, Eusèbe Sénécal, 7 vol., 1871-1890.

Études

Beaumont, 1672-1972. s.l., le comité des fêtes du tricentenaire de Beaumont, 1972. 144p.

Blanchard, Raoul. L'Est du Canada français ; province de Québec. Montréal, Beauchemin, 1935.

Dechêne, Louise. Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle. Montréal, Plon, 1974, 588p. (Coll. Civilisations et mentalités).

Filteau, Gérard. La naissance d'une nation-tableau du Canada en 1755. t. 1. Géographie et institutions. Montréal, Édition de ACF, 1937. 203p.

- Frégault, Guy. La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744. Montréal, Fides, 1969, 242p. (Coll. du Nénuphar).
- Gagnon, Serge. Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920. La Nouvelle-France de Garneau à Groulx. Québec, PUL, 1978. 474p. (Coll. Les cahiers d'histoire de l'université Laval).
- Galarneau, Claude, éd. France et Canada français du XVIe au XXe siècles ; colloque de Québec, 10-12 octobre 1963. Québec, PUL, 1966. 322p.
- Gérin, Léon. Aux sources de notre histoire ; les conditions économiques et sociales de la colonisation de la Nouvelle-France. Montréal, Fides, 1946. 275p.
- Groulx, Lionel. La naissance d'une race. Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1919. 297p.
Notre maître passé. 3e éd., Montréal, Granger et frères, 1937. 3 vol. 1924-1944.
- Guerin, Thomas. Feudal Canada : the story of the seigniories of New France. Montréal, s. éd., 1926. 251p.
- Hamelin, Jean et al. Histoire du Québec. Toulouse, Saint-Hyacinthe, Privat, 1976. 538p.
- Hamelin, Jean. Économie et société en Nouvelle-France. Québec, PUL, 1960. 137p.
- Harris, R.C. The seigneurial system in Canada ; a geographic study. Québec, PUL, 1966. 247p.
- Heneker, Dorothy A. The seigneurial regime in Canada. Québec, L.-A. Proulx, 1927. 447p.

Lanctot, Gustave. Histoire du Canada français. Montréal, Beauchemin, 3 vol. 1960-1964.

Morin, Victor. Seigneurs et censitaires, castes disparues. Montréal, éditions des Dix, 1941. 104p.

Munro, William Bennett. The seigneurs of old Canada ; a chronicle of new world feudalism. Toronto, Glasgow, Brook et company, 1914. 155p.

Nish, Cameron. Les bourgeois-gentilhommes de la Nouvelle-France, 1729-1748. Montréal, Fides, 1968. 202p. (Coll. Histoire économique et sociale du Canada français).

Raveneau, Jean . " La cartographie du peuplement rural. Quelques méthodes appliquées au comté de Bellechasse. Province de Québec ". Thèse de PH. D., université de Strasbourg, Strasbourg, institut de géographie, 1966. i-278p.

Roy, Pierre-Georges. À travers l'histoire de Beaumont. Lévis, s. éd., 1943. 309p.

Trudel, Marcel. Le régime seigneurial. Ottawa, 1956. 20p. (Société historique du Canada. Brochure historique 6).

Articles de périodiques

Blain, Jean. " Économie et société en Nouvelle-France ; le cheminement historiographique dans la première moitié du XXe siècle ". RHAF, 26 (juin 1972) : 3-31.

" Économie et société en Nouvelle-France.

L'historiographie des années 1950-1960. Guy Frégault et l'école de Montréal ". RHAF, 28 (septembre 1974) : 163-186.

- " Économie et société en Nouvelle-France. L'historiographie au tournant des années 1960. La réaction à Guy Frégault et à l'école de Montréal. La voie des sociologues ". RHAF, 30 (décembre 1976) ; 332-362.
- Dechêne, Louise. " L'évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal au XVIIe et XVIIIe siècles. " Recherches sociographiques, 12 (mai-août 1971) : 143-183.
- Diamond, Sigmund. " Le Canada français au XVIIe siècle : une société préfabriquée ". Annales ESC, 16, (mars-avril 1961) : 317-364.
- Frégault, Guy. " Le régime seigneurial et l'expansion de la colonisation dans le bassin du Saint-Laurent au XVIIIe siècle ". CHA Rapport, 1944 : 61-73.
- Roy, Joseph-Edmond,. " Saint-Étienne de Beaumont". BRH, 19 (1913) : 210-225 ; 225-240 ; 257-265.
- Wallot, Jean-Pierre. " Le régime seigneurial et son abolition au Canada. " CHR, 1 (décembre 1969) : 376-393.

Introduction

Des études récentes sur l'historiographie traditionnelle de la Nouvelle-France¹ démontrent bien que le récit historique porte la marque de son époque. Partial et subjectif, il reflète l'idéologie fortement nationaliste de ses concepteurs qui, traumatisés par la Conquête et leur statut de colonisé, ont sublimé l'époque de la Nouvelle-France². Valeur refuge capable d'assouvir les nostalgies du temps passé et réceptacle dans lequel il est possible de puiser une raison d'être, d'exister et de survivre, la Nouvelle-France est devenue un mythe³.

Aussi, le portrait que véhicule l'historiographie traditionnelle de la société paysanne ressemble à un tableau impressionniste⁴. Le père, digne, besogneux, pourvoyeur du pain quotidien incarne l'autorité et la loi ; la mère, plus faible mais pleine d'énergie, est capable, malgré le travail, de sourire et de chanter ; ensemble, ils élèvent leurs enfants, obéissants et respectueux, dans l'amour et la crainte de Dieu. La communauté rurale, où les réseaux de parenté s'entremêlent, pratique l'entraide. La paroisse

-
1. Jean Blain, " Économie et société en Nouvelle-France : le cheminement historiographique dans la première moitié du XX^e siècle ", RHAF, 26, 1 (juin 1972) : 3-31 ; Serge Gagnon, Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920. La Nouvelle-France de Garneau à Groulx, Québec, P.U.L., 1978, 74 (Coll. Les cahiers d'histoire de l'université Laval).
 2. Blain, loc. cit. : 19-23 ; Gagnon, op. cit. : 400-403.
 3. Blain, loc. cit., : 30. " tout ce qui circulait vers 1950 [...] sur la famille, la paroisse, la mentalité, les types sociaux, etc., le tout formant l'imagerie d'une robuste société [...] imagerie à laquelle s'alimentait l'idéologie intravertie et nécrophile de l'ère duplessiste. "

constitue une grande famille à l'intérieur de laquelle le curé exerce tous les pouvoirs et règle la morale du troupeau ; l'habitant se suffit et s'identifie à sa paroisse⁵. Cette image bucolique d'une société dévote, soumise, encadrée solidement par la famille et la paroisse, repliée sur elle-même, et presque sur la défensive, est restée fort vivace dans la production des historiens et des sociologues⁶ car cette " image figée ne porte plus en elle l'incitation à se nuancer, à s'enrichir, à se parfaire. "⁷

Mais les historiens n'ont pas abdicé dans leur quête de connaissances objectives. Ils ont continué à faire revivre des fantômes et à essayer de les saisir. Ils ont délaissé le modèle politique comme facteur décisif dans la compréhension de la nature de la formation sociale. Ils ont plutôt tenté de capter le vécu par le biais de la structure économique.

-
4. En fait il s'agit ici de la vision groulxiste de la société paysanne. Pendant 30 ans, de 1915 à 1945, Groulx domine le courant historiographique et s'avère l'historien incontesté de l'interprétation globale de la Nouvelle-France. Blain, loc. cit. : 16.
 5. Voir Lionel Groulx, Notre maître le passé, 3^e éd. Montréal, Granger et frères, 1937 : 115-151 ; La naissance d'une race, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1919 : 280-292 ; Gérard Filteau, La naissance d'une nation. Tableau du Canada en 1755. Tome 1, Géographie et institutions, Montréal, ACF, 1937 : 189-196.
 6. En ce qui concerne l'image que projettent les sociologues du monde rural en Nouvelle-France voir : Jean Blain, " Économie et société en Nouvelle-France. L'historiographie au tournant des années 1960. La réaction à Guy Frégault et à l'école de Montréal - La voie des sociologues " RHAF, 30, 3 (décembre 1976) : 323-362.
 7. Blain, " Economie et société en Nouvelle-France : le cheminement [...] " : 22.

Les deux écoles, celle de Québec et de Montréal, ont cherché à identifier et à caractériser l'élite coloniale. Ils négligèrent la société paysanne qui est demeurée une abstraction et dont l'histoire relève de l'anecdote. Dans ce contexte, l'image traditionnelle du monde rural n'a guère été renouvelée.

La contestation de cette image, cependant, n'a pas tardé. Gustave Lanctot, qui n'appartient ni à l'une ou à l'autre école, conteste la vision groulxiste de la société canadienne et le caractère fortement raciste qu'elle soutient. Les Canadiens de la Nouvelle-France qu'il décrit n'ont que de grandes qualités et même leurs défauts font leur force. Ils sont discoureurs, plein de soi-même, peu respectueux de l'autorité, indisciplinés, indépendants, aventureux, individualistes et irréductibles⁸. Aussi a-t-on peine à les imaginer ployant sous l'autorité civile, militaire, religieuse et besognant à essoucher et à labourer. Lanctot idéalise et porte aux nues ces Canadiens si orgueilleux qui sauront résister stoïquement à l'envahisseur, guidés par leurs chefs et portés par leur foi.

En 1966, Richard Colebrook Harris⁹ porte un dur coup à l'image traditionnelle du monde rural. Il démontre que le régime seigneurial n'a guère contribué à la structuration de la communauté paysanne. Selon lui, il ne constitue pas une ligne de force pour expliquer le développement de la colonisation agricole. D'autres facteurs eurent plus d'influence : la géographie physique, la contiguïté et

8. Gustave Lanctot, Histoire du Canada. T.3. Du traité d'Utrecht au Traité de Paris 1713-1763, Montréal, Beauchemin, 1964 : 283-293.

9. Richard Colebrook Harris The seigneurial system in early Canada, Québec, P.U.L., 1968, 247 p. Jean-Pierre Wallot, "Le régime seigneurial et son abolition au Canada", CHR 1, 4 (décembre 1969) : 367-393.

l'accès au fleuve, la proximité de la ville, les mouvements migratoires, les pressions démographiques et le déclin du commerce des fourrures. Ainsi, d'après Harris, les contraintes sociales et économiques inhérentes au milieu prennent le pas sur le découpage seigneurial. La colonisation apparaît comme une entreprise plus individualiste que communautaire, qui s'est faite à l'extérieur du cadre imposé. Aussi, l'image d'un monde stable et fermé fait place à celle d'un milieu ouvert, mobile, où l'habitant respectueux de l'autorité du seigneur et du curé cède la place à un autre plus aventureux, indépendant et insubordonné. Les forces du milieu ont, en quelque sorte, atrophié ou mitigé les sources du pouvoir. Le régime seigneurial a été ramené à un simple mode d'occupation des terres.

La thèse de Harris confirme et appuie la démarche d'historiens décidés de projeter une nouvelle image de la société rurale de la Nouvelle-France qui porte, elle aussi, l'empreinte du milieu psychosocial de ses concepteurs. Ainsi, cette quête d'une identité proprement québécoise, le besoin de s'affirmer et de se valoriser autant que les bouleversements et les remises en question qu'ont entraîné la Révolution tranquille, marquent le récit historique. Des historiens tentent de décoloniser le passé, de le débarrasser de son carcan étouffant, empreint d'immobilisme et de conservatisme. L'histoire s'écrit dans le but de briser le monolithisme idéologique enfermé dans la représentation d'un Québec agricole, catholique et messianique. Louise Dechêne par exemple conteste cette " image des colons encadrés, guidés, protégés par des institutions harmonisées à leurs besoins [qui] n'est peut-être qu'un autre aspect de cette idéologie qui a perverti notre vision du passé ".¹⁰

10. Louise Dechêne, " Évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal au XVII^e et XVIII^e siècles ", Recherches sociographiques, 12, 2 (mai-août 1971) : 183.

Dans cette perspective de contestation et aussi de sécularisation de l'histoire, émerge de l'historiographie le portrait de l'habitant individualiste, aventureux, insubordonné, mobile. Bien nourri, bien habillé et exempté d'impôts, il se montre oisif, refuse le geste d'autorité et surtout, il affiche un esprit d'indépendance frisant l'indocilité¹¹.

Curieusement, Dechêne, dans Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle¹² rétablit l'image traditionnelle du monde rural en la dépouillant toutefois de ces épithètes dithyrambiques. Elle continue de soutenir que la structure seigneuriale, imposée de l'extérieur, est un régime de propriété contraignant mais qui ne constitue pas l'élément principal de l'espace rural. Ce rôle était plutôt dévolu à la côte (rang). L'historienne confirme l'existence d'une paysannerie fermée, hors des circuits commerciaux, stable, laborieuse, soucieuse de préserver et de transmettre le patrimoine familial. La famille, solidaire et égalitariste, se charge d'absorber et de socialiser l'individu. Le projet paroissial relève de l'initiative communautaire, expression d'une volonté de regroupement et de ferveur religieuse. Dechêne conclut que les progrès du peuplement colonisateur n'obéissent qu'au rythme démographique. Ceux qui doivent s'exiler recréent dans un

-
11. Voir par exemple Jean-Pierre Wallot, " Le régime seigneurial et son abolition au Canada ", CHR, 1, 4 (décembre 1969) : 367-393 ; Jean Hamelin et al. Histoire du Québec, Toulouse, Saint-Hyacinthe, Privat, 1976 : 238-242.
 12. Louise Dechêne, Habitants et marchands de Montréal au XVII^e e siècle Montréal et Paris, Plon, 1974, 598p. (coll. Civilisations et mentalités) Voir principalement les troisième et quatrième parties portant respectivement sur l'agriculture et la société : 233-480.

nouveau milieu un schéma d'aménagement du territoire identique à celui qu'ils viennent de quitter et " c'est en quelque sorte hors du temps qu'ils reproduisent, génération après génération, des communautés statiques ".¹³

Aussi, c'est dans la perspective large d'étudier le modèle de reproduction sociale qu'a été entreprise cette thèse sur la formation d'une communauté rurale en Nouvelle-France. En nous situant à ras de terre, près des centres de décisions, nous tenterons de reconstituer le processus d'aménagement et d'occupation du territoire par le seigneur et les habitants de façon à dégager des pratiques sociales qui règlent d'une certaine façon l'enracinement des hommes.

Cette étude a été menée dans la seigneurie de Beaumont sur la rive-sud du fleuve Saint-Laurent, en aval de Québec. Cette seigneurie, qui constitue un milieu propice au développement de l'agriculture, est située à proximité de la ville, tout en étant hors des circuits locaux de communication. Elle s'ouvre à la colonisation à la fin du XVII^e siècle, à une période où le devenir de la colonie est en quelque sorte assuré et où l'habitant a acquis une certaine expérience du milieu nord-américain. L'étude commence en 1672, année de l'octroi de la seigneurie et elle se termine en 1740, à un moment où les étapes de la formation de cette communauté sont complétées.

Pour mener notre étude, nous avons inventorié de façon exhaustive les registres paroissiaux à partir de 1692, date de l'ouverture des registres d'état civil, jusqu'en 1740¹⁴.

13. Dechêne, op. cit. : 490.

14. Nous avons consulté la copie des registres conservée aux Archives nationales du Québec. Il ne manque aucune année mais l'année 1727 ne débute qu'en août. De 1705 à 1726, on trouve dans les registres des actes concernant les habitants de La Durantaye que dessert le curé de Beaumont ; tous ces acte ont été éliminés.

Ce corpus documentaire d'environ 2 000 actes nous a permis de reconstituer les familles beaumontaises¹⁵, d'identifier les étrangers et les exclus. Cette reconstitution des familles a été vérifiée et complétée à l'aide du Dictionnaire¹⁶ Tanguay dans lequel, par exemple, nous avons pu identifier la provenance des étrangers et la destination des exclus.

Une fois les familles de Beaumont identifiées, nous avons tenté de reconstituer une partie de leur histoire par le biais des archives notariales dans lesquelles nous avons relevé, dans la mesure du possible, tous les actes les concernant. Cette source documentaire a permis de retracer l'évolution de la propriété foncière, de cerner les intérêts économiques des individus, de déceler les niveaux de fortune, de percevoir les solidarités familiales et communautaires lors du processus de colonisation.

La jonction de ces deux corpus documentaires a permis de reconstituer des stratégies familiales et communautaires qui ont prévalu à l'établissement. Nous avons pu établir l'âge, le statut civil, la composition de la famille à l'acquisition de la terre, mesurer la durée de résidence et de conservation du patrimoine. Il a été possible de percevoir comment les individus ont utilisé leur capital économique, social

-
15. La reconstitution des familles a été faite selon le modèle de fiche de dépouillement élaboré par Michel Fleury et Louis Henry, Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien, Paris, Institut national d'études démographiques, 1965. Toutefois notre étude n'aborde aucunement les problèmes de démographie. Les renseignements sur la natalité, la nuptialité et la mortalité s'intègrent à l'analyse pour appuyer la démonstration.
16. Cyprien Tanguay, Dictionnaire généalogique des familles canadiennes-françaises depuis la fondation de la colonie, 7 vol., Montréal, E. Sénécal, 1871-1890.

(réseaux de parenté et de relations) et culturel (instruction) pour faire fructifier leurs biens, les mettre en valeur, se marier, placer les enfants et transmettre la terre. En fait, nous avons pu observer comment un individu déraciné réagit face à la solitude, à l'isolement et comment il réussit, ou non, à apprivoiser un nouveau milieu et à s'y intégrer.

Après avoir situé le cadre physique de l'analyse, nous aborderons le rôle et l'activité du seigneur dans le processus du développement de la seigneurie . Nous pourrions cerner où se situe son intervention dans le choix que fait l'habitant d'acquérir une terre à Beaumont, puis de s'y établir ou pas. L'évolution de la propriété foncière perçue à travers les comportements qu'ont les familles pionnières, les autres familles et les non-résidents vis-à-vis la gestion de leurs biens immobiliers de même que les alliances matrimoniales servent de base à cette étude de la formation d'une communauté rurale en Nouvelle-France.

* * *

Chapitre I

Le peuplement

Beaumont, 1672 : un territoire vierge, inoccupé. En 1740, environ 80 familles habitent la seigneurie¹. Elles ont essaimé d'un peu partout, formé une communauté, bâti une société. C'est un peu tout le processus d'occupation du territoire seigneurial que nous voudrions reconstituer. Il faut donc retourner aux sources, suivre les étapes une à une. Aussi, dans la mesure du possible, la chronologie donne le ton au texte de façon à respecter le rythme de la vie communautaire.

Nous privilégions une étude à deux volets. D'un côté les seigneurs : leur rôle dans l'aménagement du territoire, leur vie familiale et sociale. De l'autre, les concessionnaires : leur venue et leur établissement.

A. La région

La seigneurie de Beaumont constitue la limite ouest de la région appelée aujourd'hui Côte-du-Sud, laquelle s'étend entre le fleuve Saint-Laurent et les Appalaches, jusqu'à Rivière-du-Loup. Cette région comporte deux ensembles topographiques différenciés : une pénéplaine, qui couvre la plus grande partie du territoire, et les basses terres, le long du fleuve, dont fait partie Beaumont².

Ces basses terres sont constituées d'une série d'ondulations parallèles orientées nord-est/sud-ouest. Le

-
1. Chiffre tiré du recensement de 1739. Voir annexe II. Évolution de la population selon les recensements (1688-1739).
 2. Raoul Blanchard, L'Est du Canada français : province de Québec, Montréal, Beauchemin, 1935 : 113-129.

versant de ces ondulations porte des terrasses composées d'un matériau schisteux et graveleux moins propices au type de production agricole que l'on y pratique que les limons argileux des dépressions. Les terroirs les plus riches, les fonds argileux, se situent, à Beaumont, aux abords de la rivière Boyer, une rivière à méandres qui traverse la seigneurie d'est en ouest, et qui constitue la limite naturelle entre le troisième et le quatrième rangs³. Dans l'ensemble, la seigneurie bénéficie de conditions pédologiques favorables à l'agriculture, praticable sur la quasi-totalité du territoire sauf dans une tourbière d'environ 3,4 km² à la limite ouest⁴.

Presque inhabitée jusqu'au milieu du XVII^e siècle⁵, la région de la Côte-du-Sud devient un pays de colonisation dans les années 1670. L'intendant Jean Talon, soucieux d'activer le développement et le peuplement de la colonie, procède à un nouveau découpage territorial qu'il espère adapté à la réalité coloniale. En 1672, il concède dix seigneuries dans la Côte-du-Sud, lesquelles s'ajoutent aux trois qui y ont déjà été octroyées⁶. Des habitants, des

-
3. Voir Jean Ravenau, " La cartographie du peuplement rural. Quelques méthodes appliquées au comté de Bellechasse, province de Québec ", thèse, PHD, université de Strasbourg, Strasbourg, 1966 : 10, 12, 13, 121, 133.
 4. Gédéon de Catalogne dans son mémoire prétend qu'à Beaumont : " les terres sont très belles et unies un peu hautes sur les bords du fleuve produisant de toutes sortes de grains et légumes." *BRH*, 21 (1915) : 329.
 5. Harris, *op. cit.*, fig. 6-1. Distribution de la population en 1667 dans les gouvernements de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec.
 6. Vincelotte, Saint-Joseph, Pointe-aux-Bouleaux, La Durantaye, Gagné, Gamache, l'Islet-du-Portage, Vincennes, La Bouteillerie, Beaumont ; Bellechasse (1637), Rivière-du-Sud (1646), Saint-Roch-des-Aulnaies

petits marchands, des fonctionnaires et des officiers de l'armée française bénéficient des faveurs de l'intendant. Ils obtiennent chacun un territoire à mesure d'homme⁷ que Talon souhaite voir se défricher et se peupler.

B. La seigneurie

Charles-Thomas Couillard, qui reçoit la seigneurie de Beaumont le 3 novembre 1672, fait partie de la petite noblesse coloniale⁸. Il compte des parents qui gravitent autour des sources du pouvoir et qui probablement lui favorisèrent l'obtention de son fief⁹. Couillard connaît la Côte-du-Sud : son frère, Louis Couillard de Lespinay exploite

(1656). Voir. P.-G. Roy, Inventaire des concessions en fief et seigneuries, foi et hommage et aveux et dénombrement conservés aux Archives de la Province de Québec, Beauceville, l'Éclaireur, 1923-1936, 6 vol. Marcel Trudel, Atlas de la Nouvelle-France, Québec, PUL, 1973 : 181.

7. La politique de Talon était de concéder des seigneuries d'une dimension raisonnable ; la plupart comprenait une ou deux lieues de front par deux ou trois de profondeur. V. Harris op. cit. : 27.
8. Il est né à Québec le 10 mai 1647 du mariage de Guillaume Couillard de Lespinay et de Guillemette Hébert. Il eut pour parrain Charles Huault de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France. Il fréquenta le collège des jésuites, puis on ne trouve plus de traces de son activité jusqu'à son mariage, le 10 janvier 1668, avec Marie Pasquier de Franclieu. Voir Cyprien Tanguay, Dictionnaire [...], Québec, E. Sénécal, 1871, I : 143 ; P.-G. Roy, À travers l'histoire de Beaumont, Lévis, 1943, 309p.
9. Son père fut anobli par le roi en décembre 1654. DBC, I : 244 ; son frère, Louis Couillard de Lespinay reçut des lettres de noblesse en 1668 sous la recommandation de Talon. DBC, I : 244-245.

la seigneurie de Rivière-du-Sud depuis 1664-1665 ; son beau-frère, François Byssot de La Rivière reçoit la seigneurie de Vincennes en 1672 ; Charles Aubert de La Chenaye et Charles Bazire, des parents par alliance, y possèdent également plusieurs fiefs et seigneuries¹⁰.

Couillard et Marie Pasquier de Franclieu, son épouse, quittent Québec et s'établissent à demeure à Beaumont en 1675¹¹. Le territoire d'une lieue et demie carrée, avec pignon sur le fleuve, est compris entre les seigneuries de Vincennes à l'ouest et La Durantaye à l'est¹². Les Couillard se réservent un domaine de 160 arpents de superficie à la limite ouest¹³.

En 1677, Couillard doit emprunter 2 560# au marchand de Québec Charles Bazire pour accélérer le développement de sa seigneurie¹⁴. Quatre ans plus tard, les Couillard possèdent cinq bêtes à cornes, dix arpents en valeur et peuvent compter sur l'aide de trois domestiques¹⁵. Toutefois, le seigneur éprouve de graves difficultés financières reliées sans doute

-
10. Ibid. ; Roy, Inv. des conc., III : 118 ; Byssot de La Rivière avait épousé Marie Couillard en 1648 ; Aubert de La Chenaye avait épousé Catherine-Gertrude Couillard en 1664. DBC, II : 35. Charles Bazire s'était allié à une cousine de Charles-Thomas Couillard. DBC, I : 87.
 11. Cette année-là, il loue la maison qu'il possède à Québec nous pouvons présumer qu'il quitte la ville. Minutiers, Pierre Duquet, 20 mars 1675, bail à loyer à Jacques Chapelain.
 12. Roy, Inv. des conc., III : 46-47.
 13. D'après l'aveu et dénombrement de 1723. Voir annexe I. L'aveu et dénombrement de 1723.
 14. Minutiers, Romain Becquet, 4 juill. 1677, obligation à Charles Bazire.
 15. Benjamin Sulte, Histoire des Canadiens français, 1608-1880, Montréal, Wilson, 1882, 8 vol. en 4, V : 76s.

à la construction du moulin à farine et d'un autre à scier et à la faible rentabilité de son domaine nouvellement défriché. En 1682, il emprunte 4 070# 12s. 6d. au marchand de Québec, Charles Aubert de La Chenaye, pour consolider ses dettes ; il remboursera cet emprunt sous la forme d'une rente annuelle et perpétuelle de 203# 17s. 8d¹⁶.

Charles-Thomas Couillard meurt à Beaumont en 1715. Il laisse la seigneurie aux mains de son fils issu de son premier mariage, Charles-Marie, alors âgé de 40 ans. Ce dernier gère le patrimoine familial jusqu'à ce que ses demi frères et soeurs, nés du mariage de son père avec Louise Couture¹⁷, parviennent à l'âge adulte.

Charles-Marie avait participé à des activités de pêche au Labrador. En 1712, au nom et comme fondé de pouvoir d'Augustin Legardeur de Courtemanche, propriétaire du poste de Kegaska-Kessessakiou, Couillard conclut un marché avec Louis Prat, capitaine de port à Québec, qui s'oblige à fournir une barque de 40 tonneaux pour un voyage freté par Couillard¹⁸. L'année suivante, Charles-Marie engage deux hommes pour faire un voyage de pêche à bord d'un bateau qu'il avait fait construire¹⁹. Après la mort de son père, Charles-

16. Minutiers, Pierre Duquet, 16 déc. 1682, contrat de rente à Charles Aubert de La Chenaye.

17. Marie Pasquier de Franclieu meurt en 1685. L'année suivante, Couillard épouse Louise Couture, fille de l'habitant de Lévis, Guillaume Couture, juge de la sénéchaussée ; ils auront dix enfants dont six parviendront à l'âge adulte. V. DBC, II : 173 ; Tanguay, op. cit., I : 143.

18. Minutiers, Pierre Rivet, 13 mai 1712, marché avec Louis Prat.

19. Minutiers, Louis Chambalon, 6 nov. 1713, engagement de Thomas Moore ; 28 déc. 1713, engagement de François Adam.

Marie continue son activité. En 1718, il signe, en société avec Michel Hédouin, de Québec, et Michel et Antoine Parent, de Beauport, une obligation de 2 883# au riche armateur Charles Guillimin pour une entreprise de pêche, en sus d'une autre de 4 358# 8s 9d. pour les fournitures²⁰. Peut-être ce voyage s'avèra-t-il désastreux car, après cette date, il n'existe guère de trace de l'intérêt de Couillard pour ce type d'activité. À l'exemple de son père, il gère les biens seigneuriaux et exploite son domaine.

Le moulin banal à farine, qui avait occasionné de lourds déboursés à son père, lui pose problème à partir de 1730. À cette époque, les habitants de Beaumont commencent à faire moudre leur grain à Vincennes. L'intendant Gilles Hocquart doit émettre une ordonnance, en 1733, défendant à Claude-Joseph Roy de recevoir à son moulin de Vincennes sous peine de 10# d'amende, des habitants de Beaumont à moins qu'ils aient la permission écrite du seigneur Couillard²¹. En 1738, deux experts sont choisis afin de juger la compétence du meunier, Joseph-Hébert Couillard, frère du seigneur. Leur verdict a probablement été négatif car le mois suivant, Hocquart ordonne de changer le meunier à défaut de quoi les habitants pourront faire moudre leur grain où bon leur semblera²². Le seigneur, sans doute soucieux de préserver ses droits de banalité, se conforme à l'ordonnance. Il entreprend même des travaux de réfection au moulin²³.

20. Minutiers, Pierre Rivet, 28 mai 1718, obligation à Charles Guillemin.

21. P.-G. Roy, Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France [...], Beauceville, 1924, II : 151.

22. Ibid. : 237-239 ; Roy, A travers [...] : 21.

23. Minutiers, Claude Barolet, 13 nov. 1738, marché avec Charles Couillard, fils. Le frère du seigneur de Beaumont s'engage à lui livrer un bon moulange pour le moulin à farine, le tout moyennant 500 livres.

Tout porte à croire que les membres de la famille Couillard, qui ont choisi de demeurer à Beaumont, cultivent la terre²⁴. En 1723²⁵, le seigneur possède une maison, une grange, une étable et il fait valoir en labour et en prairie, 58 des 160 arpents du domaine²⁶. La seigneurie est dotée de deux moulins situés dans la partie ouest : un moulin à scier construit sur la terre de Charles Couture, beau-frère du premier seigneur Couillard, et un moulin banal à farine bâti sur la terre de la veuve et des héritiers de Joseph Riverin, un important marchand de Québec.

De leur côté, Joseph-Hébert, Pierre et Charles Couillard possèdent chacun une terre de 120 arpents de superficie au deuxième rang de la seigneurie. Ces censives, qu'ils ont obtenu par contrat de concession en 1723²⁷, ne comportent aucun bâtiment et ne comptent que quelques arpents défrichés. Les frères Couillard y bâtiront leur maison et y élèveront leur famille. Charles quittera sa terre en 1735 pour aller s'établir à Saint-Thomas, paroisse d'origine de son épouse. Joseph-Hébert et Pierre continuent d'accumuler des biens fonciers. En 1737, Joseph-Hébert achète une autre terre de 120 arpents au deuxième rang, située à proximité de sa ferme²⁸. Pierre acquiert, en 1733, un lopin de terre de six perches de front, au premier rang, sur lequel, deux ans plus tard, il veut faire construire un moulin à farine en

-
24. Seules Marguerite et Marie-Anne quittent la seigneurie immédiatement après leur mariage.
 25. ANQ-Q, E-21-16, Aveu et dénombrement de la seigneurie de Beaumont, 15 mars 1723. Voir annexe I.
 26. 30 des 33 censitaires du premier rang possèdent aussi une maison, une grange et une étable et il y en a même six qui possèdent une écurie.
 27. Minutiers, René Gaschet, 10 juin 1723, concessions.
 28. Minutiers, François Rageot, 29 août 1737, vente à Joseph Hébert Couillard.

s'associant avec son beau-frère, Charles-Alexandre Morel de La Durantaye²⁹. Ce dernier avait obtenu, en 1727, une concession de 120 arpents au deuxième rang et s'y était installé³⁰.

En 1728, la seigneurie est partagée³¹. Charles-Marie obtient la moitié du territoire seigneurial ; l'autre moitié est divisée également entre ses six frères et soeurs. Ensemble, ils s'entendent pour acquitter le douaire de leur mère qui s'élève à 1 000#³². En plus, les coseigneurs doivent participer à l'entretien du moulin ; en retour, ils recevront leur part des revenus seigneuriaux. Enfin, les héritiers se chargent des dettes et hypothèques de feu leur père.

Aussi, le patrimoine seigneurial reste entre les mains de la famille Couillard, malgré les faibles revenus qu'elle peut escompter en tirer. De fait, les revenus seigneuriaux n'ont pas suffi à Charles-Thomas Couillard pour rembourser ses dettes et voir à l'entretien de sa seigneurie et de sa maisonnée. En 1714, par exemple, il accusait un déficit d'environ 441#³³. Le partage de la seigneurie va entraîner celui des revenus et les coseigneurs ne peuvent certes penser

-
29. Minutiers François Rageot, 24 sept. 1735, acte de société avec Charles-Alexandre Morel de La Durantaye.
 30. Minutiers, René Gaschet, 12 janv. 1727, concession à Charles-Alexandre Morel de La Durantaye.
 31. Acte de partage reproduit dans : J.-E. Roy, " Saint-Étienne de Beaumont ", BRH, 19 (1913) : 231-237.
 32. Montant tel qu'établi dans son contrat de mariage. Minutiers, Nicolas Métru, 25 juin 1686.
 33. En 1714, les cens et rentes lui ont rapporté environ 93 livres, les lods et ventes 137 livres, le droit de banalité environ 35 livres ; il doit rembourser son emprunt, soit 206 livres et entretenir le moulin en déboursant au moins 500 livres.

à s'enrichir par la propriété seigneuriale³⁴.

La gestion de la seigneurie ne semble pas avoir engendré de frictions au sein de la famille Couillard. Au contraire, une forte cohésion paraît marquer les relations familiales. Ce tissu de relations s'est progressivement formé à partir du second mariage de Charles-Thomas Couillard, en 1686. De fait, en 1694, le seigneur concédait à chacun de ses beaux-frères, Charles et Eustache Couture, une censive de 120 arpents de superficie, et adjacentes au domaine³⁵. Charles Couture meurt en 1709, laissant dans le deuil Maire-Anne Huard et sept enfants. La veuve Couture bénéficie de l'aide de ses fils pour cultiver la terre puisqu'en 1723 sa censive affiche 50 arpents en labour et comporte toujours le moulin à scier qu'avait fait construire le seigneur Couillard dans les années 1680³⁶. La terre paternelle reste indivisée jusqu'au décès de Marie-Anne Huard en 1758. À partir de 1730, cependant, Claude-Joseph Roy, son gendre, avait commencé à acheter les prétentions successorales de ses beaux-frères et belles-soeurs sur la terre pour ensuite les céder à son frère Pierre-Bernard, époux de Marguerite Couture, à condition que le couple prenne soin de la veuve Huard³⁷.

De son côté Eustache Couture obtient une commission de capitaine de milice de la seigneurie, charge qu'il occupera sa vie durant³⁸. Il cultive sa terre qui, en 1723, comporte 50 arpents en labour³⁹. Au mariage de son fils Joseph, en

34. La seigneurie a rapporté 127 livres en cens et rentes, 4 livres en lods et ventes, 742 livres en droit de banalité. Mais les coseigneurs doivent déboursier le montant de la dette et voir à l'entretien du moulin.

35. Minutiers, Nicolas Métru, 29 août 1694, concessions.

36. Voir annexe I et l'aveu et dénombrement de 1723.

37. Minutiers, René Gaschet, 7 janv., 19 mai, 29 déc. 1730.

38. La date de l'octroi de cette commission reste inconnue.

39. Voir annexe I.

1736, il lui cède la moitié de sa terre avec le verger et tous les bâtiments en retour de son entretien⁴⁰. L'autre moitié échoit à son fils Philippe-Olivier qui, outre cette terre, possède une censive de 120 arpents au deuxième rang, obtenu par concession en 1723⁴¹. Cette même année, le seigneur Couillard avait concédé une terre de 120 arpents à un autre des fils d'Eustache et il avait octroyé deux censives à ses cousins Guillaume et Augustin Couture, originaires de l'île d'Orléans⁴². En 1726, le seigneur de Beaumont avait épousé Marie-Françoise Couture, fille d'Eustache. Cinq ans plus tard, il concédait une terre de 120 arpents au deuxième rang à un autre cousin de l'île⁴³. En 1739, la seigneuresse obtient une concession de 240 arpents au deuxième rang et, l'année suivante, Joseph Couture, fils d'Eustache, en obtient une de 120 arpents au quatrième rang⁴⁴.

Ainsi, le réseau de parenté se double d'une relation de voisinage⁴⁵ et, dans l'ensemble, la famille Couillard n'entretient que peu de rapports avec les autres familles de la seigneurie. Elle est alliée, par les liens du mariage, aux familles Couture, Turgeon et Nadeau⁴⁶. Marguerite, Marie-Anne, Charles et Marie Couillard contractent une alliance exogame⁴⁷ ; les trois premiers quitteront Beaumont. De même,

40. Minutiers, François Rageot, 20 janv. 1736, donation à Joseph Couture.

41. Minutiers, René Gaschet, 10 juin 1723, concessions.

42. Ibid.

43. Minutiers, René Gaschet, 21 nov. 1732, concession à Joseph Couture.

44. Minutiers, René Gaschet, 15 juin 1739, 10 mai 1740, concessions.

45. Voir annexe I.

46. Voir Tanguay, op. cit., I: 143.

47. Marguerite épouse Joseph Côté, fils de Louis, capitaine milice de la Côte-du-Sud ; Marie-Anne s'allie à un

lorsqu'il s'agit de parrainer un enfant de la seigneurie ou d'assister à titre de témoin à un mariage les Couillard se montrent très réservés. Ils acceptent d'être parrain ou marraine d'abord pour des membres de leur famille (27 baptêmes), puis pour des familles établies depuis longtemps dans la seigneurie⁴⁸ (12 baptêmes). La famille Couillard ne cherche aucunement à étendre son réseau de relations à l'extérieur du cercle familial comme en témoigne aussi le choix qu'elle fait des parrains et marraines de ses enfants⁴⁹. D'un autre côté, les Couillard assistent à seulement 24 des 122 mariages célébrés à Beaumont entre 1695 et 1739 et, dans au moins la moitié des cas, l'existence de liens de parenté explique leur présence⁵⁰.

Les seigneurs Couillard, guère riches, cultivent la terre et gèrent un territoire qui ne rapporte que peu de profits. Pourtant, ils ne s'en départissent pas. Tout un réseau de parenté et de voisinage s'est constitué en profitant des privilèges que confère le titre de seigneur, dont le plus important, manifestement, est celui de concéder des terres. Les Couillard forment un clan, presque isolé géographiquement et socialement. Ils se tiennent à l'écart de la majorité des censitaires.

habitant de la seigneurie de Vincennes, Jean-Baptiste Girard ; Charles s'unit à Marie-Madeleine Desprès, fille du seigneur de l'Islet et de Saint-Jean-Port-Joli ; Marie convole avec Charles-Alexandre Morel de La Durantaye, fils du seigneur de La Durantaye.

48. Les familles Roy, Labrecque, Nadeau, Casse, Boissel, Guay, Civadier et Guénet.
49. Sur les 39 baptêmes des descendants Couillard, 35 nouveaux-nés sont parrainés par un membre de la parenté.
50. Seigneurs, père et fils : 17 ; Joseph-Hébert Couillard : 7 ; en trois occasions, seigneur et coseigneur assistent à la même cérémonie.



Le réseau de solidarités familiales de la famille Couillard, qui s'est vite étendu à l'extérieur de la seigneurie⁵¹ explique une partie des progrès de la colonisation agricole à Beaumont, mais pas la totalité. Les Couillard gèrent un territoire d'accès facile, situé à proximité d'un bassin de population appréciable. Ils peuvent compter sur la qualité des ressources du milieu pour attirer les colons. Mais dans la colonie, les immigrants se font rares. Les seigneurs doivent s'arracher la population locale, qui peut reluquer à l'aise, l'offre de terre dépassant largement la demande. Malgré cela, sous l'égide des Couillard, la colonisation de Beaumont progresse : le nombre des familles augmente⁵², celui des concessions de même. Où peut-on situer l'intervention des Couillard dans la venue de nouveaux colons ?

C. L'aménagement de la seigneurie

Dès son établissement, Charles-Thomas Couillard octroie des terres. En 1681, 14 censives ont déjà été concédées⁵³. Elles comportent 56 arpents en labour et 47 personnes les habitent et les cultivent, essayant d'en tirer leur subsistance. Les 14 premiers colons, qui constituent le noyau de la communauté beaumontoise, viennent de France (1), de la ville de Québec (7), lieu d'origine du seigneur Couillard, de l'île d'Orléans (2) et de Château-Richer (1), deux seigneuries situées en face de Beaumont et facilement

51. Grâce aux alliances exogames, entre autres.

52. Voir annexe II.

53. Ce chiffre est tiré du recensement de 1681. V. Sulte, op. cit., 76s. Le recensement semble respecter la réalité de l'époque ; il comporte toutefois certaines erreurs concernant les patronymes. Mais dans l'ensemble les renseignements peuvent être corroborés par d'autres sources. V. tableau I. Le recensement de 1681.

TABLEAU I
Le recensement de 1681

NOM	AGE	STATUT CIVIL	ENFANTS	ARPENTS EN LABOUR
Chs Couillard	35	M	1	10
Jn Adam	40	M	4	3
Pre Molleur	30	M	2	3
Etne Blanchon	40	V	-	4
Is Simonet *	30	C	-	3
Frs Dubois *	30	M	3	6
Jqs Turgeon	25	C	-	6
Jn Cécille	45	C	-	4
Jn Morin	35	M	-	6
Pre Forgues	44	M	4	3
B. Gonthier	38	M	4	3
Jn Bériau *	50	C	-	2
Jqs Anais	35	C	-	4
A. Casse	44	M	8	8
Frs Sénécal *	30	M	-	1

* : quitte la seigneurie

M : marié

C : célibataire

V : veuf

accessibles par voie d'eau.⁵⁴.

Le notaire Jean Adam⁵⁵ reçoit une terre de 5 arpents par 40 de profondeur ; les colons Jean Cecille et Antoine Casse⁵⁶ obtiennent chacun une terre de 4 arpents par 40 arpents, tandis que les autres habitants détiennent des censives de 3 arpents par 40⁵⁷.

Les habitations rurales s'alignent parallèlement au fleuve, direction nord-est/sud-ouest. Les lots du premier rang s'enfoncent vers l'intérieur, perpendiculairement au Saint-Laurent et, par la suite, tous les autres rangs, à l'intérieur, calqueront cette orientation.

La majorité des nouveaux venus à Beaumont possèdent une expérience limitée du milieu nord-américain. Tous, sauf deux, appartiennent à la première génération de Canadiens⁵⁸. Ils arrivent à peine au pays et lorsqu'ils s'établissent, ils ont atteint la trentaine ; plusieurs dépassent la quarantaine⁵⁹.

De ces 14 premiers arrivants, 9 choisissent de faire souche à Beaumont. Les autres quittent la seigneurie : trois célibataires et deux pères de famille.

54. L'origine de trois individus n'a pu être retracée.

55. ANQ-Q, Inventaire d'une collection, 2 183, concession sous seing privé par Charles Couillard à Jean Adam

56. L'acte officiel de concession en stipule. Minutiers, Louis Chambalon, 1^{er} nov. 1694, concession à Jean Cécille ; 1^{er} juin 1699, concession à Antoine Casse

57. La majorité des actes de concession, antérieurs à 1682 n'ont pu être retracés. Ils ont dû être délivrés sous seing privé. Des actes, passés ultérieurement, confirment les propriétaires dans leurs droits.

58. La génération d'un individu n'a pu être retracée.

59. Voir l'âge donné par le recensement. Tableau I

Apparemment, aucun lien de parenté, même d'amitié ne lie ces nouveaux venus. Ils ne tarderont pas, toutefois, à former une petite communauté. Ils vivent à proximité les uns des autres puisque le seigneur les a presque tous installés dans la moitié ouest de la seigneurie⁶⁰.

Durant les 20 années suivantes, le seigneur Couillard octroie 17 terres au rythme d'une à deux par année⁶¹. D'après leur contrat, les censitaires doivent se soumettre à des obligations : tenir feu et lieu, défricher, faire moudre les grains au moulin seigneurial, participer aux corvées, payer les lods et ventes et les cens et rentes⁶². À l'occasion, des contrats contiennent quelques singularités concernant des privilèges de pêche, de chasse ou d'abatage du bois que s'accorde le seigneur⁶³. Cette dernière activité semble lucrative ; le seigneur possède un moulin à scier et commerce le bois⁶⁴, d'ailleurs abondant dans la seigneurie⁶⁵.

Pendant cette période, Antoine Casse est le seul habitant de Beaumont qui reçoit une deuxième censive. Cette terre, concédée en 1686, adjacente à celle que Casse possède déjà, et d'une superficie de 120 arpents, est abandonnée,

-
60. Voir tableau II : La répartition des habitants en 1681.
 61. Voir tableau III : Le rythme des concessions : 1682-1699
 62. Cens : 1 sol par arpent de front ; rentes : 20 sols et 1 chapon.
 63. Minutiers, Louis Chambalon, 25 juin 1699, concession à René Adam ; 5 juin 1699, concession à Jean Monin. Le seigneur se réserve le onzième saumon. Minutiers, Nicolas Métru, 29 août 1694, concession à Eustache Couture. Le seigneur se réserve la chasse à la perdrix.
 64. Roy, À travers [...] : 10.
 65. Selon Gédéon de Catalogne : " Il y a de tres beaux bois chauffage qu'ils commercent à Quebec ", BRH, 21 (1915) : 329.

TABLEAU II

La répartition des habitants en 1681

EST	NO DE LA TERRE	OCCUPANT
	1	-
	2	-
	3	François Dubois (?)
	4	-
	5	-
	6	Jean Beriau (?)
	7	-
	8	-
	9	-
	10	-
	11	-
	12	Antoine Casse
	13	Jacques Anais
	14	Jacques Turgeon (?)
	15	Bernard Gonthier
	16	Pierre Forgues
	17	-
	18	-
	19	Jean Morin
	20	Louis Simonet
	21	François Sénécal (?)
	22	Jean Cécille
	23	-
	24	-
	25	-
	26	-
	27	Étienne Blanchon
	28	Pierre Molleur
	29	Jean Adam
	30	-
		DOMAINE
	31	-
OUEST		

TABLEAU III

Le rythme des concessions : 1682-1699

NO DE LA TERRE	ANNEE DE CONCESSION	PROPRIETAIRE	SUPER-FICIE	AGE	GENERATION
1	1682	Michel Maillou	2 X 40	40	1 ^e
2	1691	Pierre Guénet	3 X 40	50	2 ^e
3	-				
4	1699	René Adam	3 X 40	25	2 ^e
5	1691	Pierre Hublé	3 X 40	-	1 ^e
6	-				
7	1682	Pierre Molineau	3 X 40	-	1 ^e
8	1692	Jean Le Roy	3 X 40	22	2 ^e
9	1693	Pierre Bourgeois	3 X 40	-	1 ^e
10	~ 1694	Jean-Bte Nadeau	4 X 40	-	2 ^e
11	1686	Antoine Casse	3 X 40	47	1 ^e
12	-				
13	-				
14	-				
15	-				
16	-				
17	1694	Vivien Jean	3 X 40	76	1 ^e
18	1694	Jean Roy	3 X 40	41	1 ^e
19	-				
20	-				
21	-				
22	-				
23	1694	Zacharie Turgeon	6 X 40	30	2 ^e
24	1689	Mathurin Labrecque	3 X 40	25	2 ^e
25	1693	Ignace Carrier	6 X 40	22	2 ^e
26	1685	Denis De Rome	3 X 40	61	1 ^e
27	-				
28	-				
29	-				
30	1694	Eustache Couture	3 X 40	27	2 ^e
Domaine	-				
31	1694	Charles Couture	3 X 40	34	2 ^e

trois ans plus tard, faute de pouvoir la mettre en valeur⁶⁶. René Adam, jeune habitant originaire de Beaumont, se voit accorder une terre de 120 arpents en 1699⁶⁷.

Les autres censives échoient à des étrangers originaires de l'île d'Orléans (4), de Lévis (4), de La Durantaye (2), de Québec (2), de Château-Richer (1) et de France (1)⁶⁸. Durant ces deux décennies, donc, le seigneur recrute de préférence à l'extérieur de la seigneurie. Il n'a pas le choix, la population locale, numériquement faible, ne lui permet pas de compter sur les ressources du milieu⁶⁹.

Le seigneur concède deux terres à ses beaux-frères : Eustache et Charles Couture, originaires de Lévis. Il les installe à l'est et à l'ouest du manoir. Couillard choisit ses voisins : des parents. Son pouvoir de concéder des terres le lui permet. Il accorde huit censives à des individus qui ont déjà des parents établis dans la seigneurie ou qui y possèdent une terre. Couillard octroie deux concessions à des habitants de La Durantaye. Enfin, les autres concessionnaires viennent d'endroits dont sont issus des Beaumontois .

Plus jeunes, les nouveaux concessionnaires possèdent une expérience plus grande du milieu canadien que leurs prédécesseurs ; neuf d'entre eux sont issus de la deuxième génération⁷⁰. La plupart sont venus pour rester : 12 concessionnaires s'installent à demeure dans la seigneurie. Ils s'ajoutent au noyau originel et constituent les familles

66. Minutiers, Louis Chambalon, 1^{er} juin 1699, abandon par Antoine Casse.

67. Minutiers, Louis Chambalon, 25 juin 1699, concession à René Adam.

68. Le lieu d'origine d'un individu n'a pu être identifié.

69. Voir recensement de 1688, annexe II.

70. Voir tableau III.

pionnières de Beaumont. Les autres, les Molineau, Hublé, Le Roy, Carrier et De Rome, quittent la seigneurie. Ils ne laissent aucune trace ; leur patronyme disparaît des registres d'état civil.

Durant ces 20 dernières années du siècle, la vie communautaire s'est organisée. Un prêtre demeure dans la seigneurie depuis 1698⁷¹ et l'église paroissiale agit comme facteur de cohésion sociale. Elle rassemble en maintes occasions des individus et des familles disséminés et, de cette façon, elle contribue sans doute à agrandir les réseaux de relations.

En 1707, le seigneur, délaissant les terres boisées du deuxième rang au profit de celles longeant la rivière Boyer, ouvre un troisième rang où il concède une douzaine de censives. Lors de la distribution de ces terres, la cohésion sociale et familiale se manifeste nettement. Seulement quatre étrangers, dont deux ont des liens de parenté avec des habitants de la seigneurie, reçoivent une terre du seigneur Couillard. Ces étrangers arrivent de Lévis (2) ou de Saint-Augustin (1)⁷². Quatre habitants : Louis Simonet, Bernard Gonthier, Jean Monin et Jean Roy, reçoivent une deuxième concession qui s'ajoute à leur propriété du premier rang et qui, probablement, constitue leur réserve de bois de chauffage. Aucun ne léguera cette deuxième terre à des membres de leur famille. Aussi, cette acquisition ne vise pas l'établissement des fils.

Huit concessionnaires du troisième rang habitent Beaumont lorsqu'ils reçoivent leur terre. Le bassin de population, environ 212 personnes⁷³ maintenant, permet

71. Roy, À travers [...] : 146.

72. Le lieu d'origine d'un concessionnaire n'a pu être identifié.

73. Voir annexe II.

au seigneur de privilégier des habitants de son fief.

À l'établissement, les nouveaux concessionnaires sont déjà intégrés à des réseaux de parenté et de voisinage. Ils vont contribuer à les élargir. Par exemple, nous retrouvons les familles Forgues (deux frères et deux soeurs) et Gonthier (le père et deux fils) ; la famille Forgues s'allie à la famille Roy (deux mariages), celle des Gonthier aux familles Forgues et Roy. Toutes, elles occupent des terres presque contiguës⁷⁴. Parmi les habitants du troisième rang, on ne compte aucun non-résident et seulement trois résidents temporaires, des célibataires. Les autres colons s'établissent à Beaumont. Déjà, au début du siècle, la communauté se stabilise. Les familles font souche et étendent leurs réseaux de relations et de voisinage dans les limites de la seigneurie. Ils se réservent le territoire beaumontois. La terre prend valeur de patrimoine.

La population de Beaumont ne cesse de s'accroître : en 1712, une quarantaine de familles habitent la seigneurie⁷⁵. L'année suivante, la construction du chemin du roi reliant toutes les habitations du premier rang est entreprise⁷⁶. La paroisse Saint-Étienne, qui comprend tout le territoire de la seigneurie en plus de 70 arpents par une lieue de la seigneurie de Vincennes, est érigée canoniquement en 1717⁷⁷.

74. Voir tableau IV : Les concessions au deuxième rang en 1707.

75. Voir annexe II.

76. P.-G. Roy, Inventaire des procès-verbaux des grands voyers [...], Beauceville, l'Eclaireur, 1923, I : 20.

77. C.-E. Deschamps, Municipalités et paroisses dans la province de Québec, Québec, Léger Brousseau, 1896 : 275s. ; Hormidas Magnan, Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec, Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska, 1925 : 348.

TABLEAU IV

Les concessions au 3^e rang en 1707

EST	NO TERRE	CONCESSIONNAIRES	SUPERFICIE ARPENTS	REMARQUES
	1	-	-	-
	2	Chs Forgues	3.5 X 40	
	3	Ls Simonet	3 X 40	
	4	-	-	-
	5	Th. Guénet	3 X 40	
	6	D. Gonthier	3 X 40	
	7	R. Vallière	3 X 40	
	8	J.-S. Nolet	3 X 40	
	9	Jqs Forgues	3 X 40	épouse : M.-A. Roy
	10	B. Gonthier	3 X 40	épouse : M. Forgues
	11	R. Foreau	3 X 40	
	12	Jn Monin	3 X 40	
	13	Jn Roy	3 X 40	épouse : A. Forgues
	14	J.-B. Gonthier	3 X 40	épouse : C. Roy
OUEST				

Au début des années 1720, la deuxième génération de Beaumontois est en voie de s'établir. D'ailleurs, les pressions démographiques obligent pratiquement le deuxième seigneur de Beaumont à distribuer 15 terres au deuxième rang en 1723.

Le nombre d'étrangers qui obtiennent une terre au deuxième rang est minime. On n'en compte que quatre : trois viennent de l'île d'Orléans, l'autre de Vincennes. De ceux originaires de l'île d'Orléans, deux frères sont cousins du seigneur Couillard. Les autres censives échoient à des Beaumontois. Là-dessus, Couillard privilégie sa famille immédiate ; il accorde trois terres à ses demi-frères ; deux à ses neveux et une à un cousin. Il concède également quatre terres à des fils d'habitants établis au premier rang et trois censives à des habitants du premier rang ⁷⁸. Auparavant, le seigneur Couillard avait octroyé, moyennant 3 000 livres un arrière-fief de 20 arpents de front au résident Jacques Turgeon⁷⁹.

Tous les concessionnaires sauf l'étranger Pierre Curonne, dit Saint-Pierre,⁸⁰ résident dans la seigneurie. Ils se regroupent et les réseaux de parenté et de voisinage se chevauchent.

Entre 1725 et 1740, le seigneur Couillard octroie 20 autres censives au deuxième et au troisième rangs de la seigneurie, tout comme dans l'augmentation du fief, octroyé

78. Voir tableau V : Les concessions au deuxième rang en 1723.

79. C'est une concession déguisée puisque Turgeon doit déboursier 3 000 livres pour acquérir cet arrière-fief. Voir minutiers, Pierre Rivet, 26 avril 1718, concession à Jacques Turgeon.

80. Il vend sa terre un an après l'avoir obtenue.

TABLEAU V

Les concessions au deuxième rang en 1723

EST	NO TERRE	CONCESSIONNAIRES	SUPER- FICIE	REMARQUES
	1	-	-	-
	2	Jacques Fournier	3 X 40	habite au premier rang
	3	Joseph Casse	4 X 40	habite au premier rang
	4	J.-B. Labrecque	3 X 40	fils de Mathurin au premier rang
	5	Joseph Labrecque	3 X 40	fils de Mathurin au premier rang
	6	Augustin Couture	3 X 40	famille du seigneur
	7	J.-B. Nadeau	3 X 40	établi au premier rang
	8	Olivier Couture	3 X 40	famille du seigneur
	9	Joseph Couillard	3 X 40	famille du seigneur
	10	Charles Couillard	3 X 40	famille du seigneur
	11	Pierre Couillard	3 X 40	famille du seigneur
	12	Jean Couture	3 X 40	famille du seigneur
	13	Jean Guay	3 X 40	habite Vincennes
	14	Pierre Molleur	3 X 40	habite au premier rang
	15	J.-B. Molleur	3 X 40	fils de Pierre
	16	-	-	-
	17	Pierre Curonne	4 X 30	étranger
OUEST				

TABLEAU VI

Les concessions : 1725-1740

CONCESSIONNAIRES	ANNEE DE CONCESSION	ETRANGER	RESIDENT
Joseph Nadeau	1725		X
Thomas L'ger	1733	X	
Joseph Nadeau	1733		X
Noël Rouillard	1734	X	
Joseph Martin	1734	X	
François Fournier	1735		X
François Fournier	1735		X
Louis Labrecque	1735		X
Joseph Feuilleteau	1735		X
Pierre Molleur	1736		X
Jacques Fournier	1736		X
Joseph-Marie Blais	1737	X	
Antoine Paquet	1738	X	
Joseph Labrecque	1738		X
André Patry	1738	X	
Joseph Patry	1738	X	
Joseph Lacroix	1738	X	
Françoise Couture	1739		X
Jacques Fournier	1739		X
Joseph Couture	1740		X
TOTAL	20	8	12

en 1713, et qui comporte une superficie égale à la concession originale. Douze Beaumontois reçoivent des terres : la seigneuresse ; des habitants établis, membres des familles pionnières : Joseph Nadeau, Joseph Couture et Pierre Molleur; des fils d'habitants de la seigneurie. Les familles Fournier (4 terres), Nadeau (2 terres), Couture (2 terres) et Labrecque (2 terres) sont privilégiées. Tous sauf les Fournier, comptent de la parenté dans la famille Couillard. Les autres concessions vont à des habitants de La Durantaye (4 terres), de l'île d'Orléans et de Berthier. De ces huit étrangers, trois comptent de la parenté établie à Beaumont.

* * *

Compte tenu des données recueillies, il est possible d'avancer des hypothèses pour expliquer le peuplement. Il est profitable de faire partie du réseau de parenté du seigneur pour obtenir une terre ; les Couillard en octroient 12 à des membres de leur parenté. Les solidarités familiales expliquent pour une bonne part l'établissement ou la venue de nouveaux colons. La famille introduit le nouvel habitant auprès du seigneur, qui n'hésite pas à lui concéder une censive. Les étrangers apparentés à des Beaumontois reçoivent aisément une terre du seigneur : 14 des 31 censitaires étrangers venus s'établir entre 1682 et 1740 comptaient un parent dans la seigneurie.

Les solidarités de provenance contribuent au recrutement des nouveaux habitants. Ils viennent principalement de l'île d'Orléans (10), de Québec (9), de La Durantaye (6) et de Lévis (6).

Beaumont est une société ouverte, comme le prouve le nombre d'étrangers qui y sont accueillis : 45 entre 1672 et 1740.

La venue d'étrangers comble les vides laissés par une population trop jeune et incapable, à elle seule, de régénérer le milieu. Les colons arrivent en masse de l'extérieur, du moins jusqu'en 1700. Puis, un mouvement de fermeture à l'étranger se manifeste dès 1707, lorsque le seigneur octroie des terres à des résidents plutôt qu'à des étrangers. Cette tendance se poursuit durant les deux décennies suivantes. Pendant les années 1730, s'amorce un autre mouvement d'ouverture à l'étranger. Une paroisse nouvelle, Saint-Charles, se forme aux abords de la rivière Boyer. Les nombreuses terres disponibles attirent autant les Beaumontois que les étrangers et le seigneur Couillard leur en octroie aisément.

Aussi, le rythme des concessions laisse percevoir une tendance : ouverture/fermeture/ouverture à l'étranger. Cela vaut pour les concessions et l'instigateur principal, le seigneur, contrôle en bonne partie ces mouvements en détenant le pouvoir de concéder des terres, donc de choisir ses concessionnaires.

* * *

Chapitre II

La gestion du patrimoine familial

L'étude de la gestion des biens fonciers par les habitants donne une autre dimension à ces phénomènes d'ouverture et de fermeture. Les transactions foncières et la transmission du patrimoine par les donations et les partages successoraux influencent, à leur façon, la venue d'étrangers et le départ de résidents. Nous envisagerons les mouvements de mobilité et de stabilité et, à travers eux, les pratiques sociales mises en oeuvre par les individus ou les familles afin de s'approprier le territoire seigneurial.

A. Évolution de la propriété foncière

I. Les transactions

Le dépouillement des minutiers des notaires qui exercent dans la région de Québec durant cette période a permis de retracer en grande partie l'évolution de la propriété foncière beaumontoise. Certes, des lacunes subsistent. Quelques chaînes de titres demeurent incomplètes. Des dates manquent pour certifier le passage d'un individu sur une terre. Mystères irrésolus. Toutefois, notre corpus documentaire s'avère assez complet pour les fins de l'étude. La fiche signalétique des propriétaires a été complétée à l'aide du Dictionnaire Tanguay notamment pour ce qui concerne le lieu de résidence et l'existence de liens de parenté. L'aveu et dénombrement de la seigneurie dressé en 1723 a servi de point de repère pour localiser correctement nos terres. Les chaînes de titres des terres concédées après 1723 n'ont pas été faites, notre intérêt étant de percevoir

les étapes de structuration du territoire seigneurial d'abord.

Jusqu'à l'aube du XVIII^e, la culture de la terre ne paraît guère lucrative. Peu de terres du premier rang échappent à la spéculation foncière¹. Une population mouvante et mobile passe à Beaumont. La période critique qui suit l'acquisition de la terre, soit celle des défrichements, de la construction d'une habitation et des premiers labours, en décourage plusieurs. Ces derniers quittent la seigneurie et vendent leur terre.

Aussi, le nombre élevé de transactions conclues jusqu'en 1700 témoigne des difficultés reliées à la colonisation. Des familles, toutefois, tiennent bon et réussissent à apprivoiser leur nouveau milieu. Leur terre ne leur échappe pas. Le noyau initial² se distancie des autres pionniers. Sa stabilité lui permet d'avoir meilleure prise sur le territoire beaumontois. Par exemple, Antoine Casse obtient une concession pour son fils Joseph³ et lègue la moitié de sa terre à Charles, son autre fils⁴. Zacharie Turgeon achète une terre pour Charles, son aîné⁵. Mathurin Labrecque obtient du seigneur cinq terres pour ses fils. Les Couture, apparentés aux Couillard, obtiennent sept concessions et acquièrent d'autres terres.

Cependant, la mobilité des terres et des hommes marque les deux dernières décennies du XVII^e siècle. Seize terres du premier rang changent de propriétaires au moins une

1. Voir tableau I : Les transactions foncières au premier rang : 1680-1740

2. Ceux dont les terres ne sont affectées par aucune transaction foncière

3. Minutiers, Louis Chambalon, 1^{er} juin 1699, concession

4. Minutiers, Louis Chambalon, 26 août 1702, donation

5. Minutiers, René Gaschet, 18 sept. 1720, vente

TABIEAU II Les transactions foncières au deuxième rang

Années no terre	1716	1722	1723	1726	1728	1729	1730	1733	1735	1737
2	●	▲								
3			●					●		
6			▲							●
12			●			●	●			
14			●	●	●					
17			▲●						▲	

Etranger ▲
 Résident ●
 Date incertaine ?

TABLEAU III Les transactions foncières au troisième rang

Années	1707	1710	1712	1716	1720	1722	1723	1725	1727
No terre									
2	●		▲						
3	●							●	●
9	●						▲		
11	▲						●		
12	●	●							
13	▲					▲?			
14	●			●					●?
15						●?			●?
16						●?	▲		

Etranger ▲ Résident ● Date incertaine ?

fois entre 1680 et 1700. Des censives voient passer deux, trois, parfois quatre propriétaires. Toutefois, la terre nouvellement occupée et mise en valeur n'intéresse pas encore les résidents. De fait, seulement cinq terres, propriétés d'étrangers, deviennent celles de résidents durant cette période. Inversement, un résident cède sa terre à un étranger. Aussi, Beaumont accueille un flot continu d'étrangers, qui peuvent s'accaparer aisément les terres et la communauté, encore en voie de formation, ne manifeste pas une volonté évidente de s'approprier le territoire seigneurial.

Dans bien des cas, l'habitant préfère vendre sa terre et réaliser de substantiels profits. En 1697, par exemple, Louis Simonet obtient 1 000 livres pour une terre concédée cinq ans plus tôt⁶. Jean Monin et Jean Roy réalisent chacun 700 livres de profit en vendant leur concession⁷. D'autres obtiennent entre 150 et 400 livres lorsqu'ils se départissent de leurs censives.

Il appert que l'acquisition d'une terre constitue un placement à court terme profitable. Les motifs d'acquisition demeurent économiques et spéculatifs. D'ailleurs, presque tous les acquéreurs étrangers ne viennent jamais habiter à Beaumont. Jusqu'en 1700, seulement trois étrangers : Pierre Turgeon, Charles Paquet et Denis Nadeau, acquièrent une terre dans la seigneurie et ils s'y établissent. Tous entretenaient des relations de parenté avec des habitants de Beaumont au moment de réaliser leur transaction.

Durant les décennies 1700-1720, le nombre de transactions foncières décroît. Mais il demeure suffisamment

6. Minutiers, P.-F. La Cetière, 9 oct. 1706, vente à Jacques Turgeon

7. Minutiers, François Genaple, 6 juin 1697, vente à Pierre Molleur

élevé pour douter de la force de l'enracinement dans le milieu. Le nombre d'étrangers qui concluent des transactions dépasse encore celui des résidents. Les étrangers se passent les terres de main à main. Des étrangers vendent à des résidents. Seulement trois terres deviennent la propriété de résidents durant ces décennies.

Puis, pendant les vingt années suivantes, le milieu se stabilise. À partir de 1715, le nombre de transactions foncières avait chuté. De 1720 à 1740, quatre transactions, seulement, sont conclues. La terre prend valeur de patrimoine. Les résidents conservent leurs biens fonciers et les transmettent à leurs enfants. La chute des transactions entraînent celle de la venue d'étrangers. Désormais, l'appropriation de la terre devient l'apanage des résidents.

Les mouvements d'ouverture et de fermeture sont nettement perceptibles. Durant la période de structuration du territoire seigneurial, soit le temps de l'établissement d'une génération, un nombre élevé d'étrangers achètent des terres, mais la plupart ne s'installent pas. Ils contribuent à amplifier le mouvement de mobilité. Puis, après une génération, leur présence décroît. À la stabilité des terres correspond celle des hommes.

Au noyau initial des pionniers-concessionnaires qui ont fait souche, se greffent, au fil des ans, d'autres familles. Des 34 étrangers qui concluent des transactions foncières à Beaumont, 14 choisissent de s'y établir à demeure ; 5 s'installent temporairement ; les autres n'habitent jamais la seigneurie.

L'enracinement des 14 étrangers à Beaumont relève pour une bonne part de l'existence de solidarités familiales entre eux et des habitants de la seigneurie. Leur venue peut s'expliquer par le fait qu'ils ont été informés par leurs

parents de la possibilité d'acquérir une terre dans la seigneurie.

Pour s'établir et s'intégrer au milieu, ils profitent aussi du réseau de parenté. Denis Nadeau acquiert une terre de son frère, établi à Beaumont ; sa censive est adjacente à celles de son beau-père et de son beau-frère. Pierre Turgeon arrive en 1695 dans un territoire où ses frères, Jacques et Zacharie, ont déjà acquis de bonnes portions de terre. Les Gosselin, Garand, Labbé, Paquet, Dubois, Allaire, Feuilleteau, Couture et Albert, peuvent compter au moins un parent établi dans la seigneurie au moment de leur arrivée. Au total, des 14 étrangers qui font souche, 10 comptaient de la parenté à Beaumont. Solidarités familiales et enracinement paraissent étroitement liés.

La quasi-totalité des étrangers qui n'habitent pas leur terre à Beaumont ne comptent, dans la seigneurie, d'appuis familiaux. De fait, 13 des 15 non-résidents, au moment de conclure une transaction à Beaumont, n'avaient de parenté établie dans cet endroit. Leur non-enracinement pourrait s'expliquer par l'absence de réseaux de parenté et de relations lesquelles auraient facilité leur intégration au milieu.

Par le biais des transactions foncières, des familles réussissent à élargir leur contrôle sur le territoire beaumontois en attirant des parents ou bien en s'appropriant eux-mêmes des terres. De fait, durant toute la période, 13 terres de la seigneurie : 11 au premier rang, 1 au deuxième et 1 au troisième, passent de mains étrangères à celles de résidents. Les familles Turgeon (3 terres), Roy (2 terres) et Molleur (2 terres) accentuent leur emprise sur la seigneurie. en se préoccupant d'agrandir leur patrimoine ou d'établir leur(s) fils.

2. La transmission du patrimoine

Outre les transactions foncières, les pratiques reliées à la transmission du patrimoine, les donations et les partages successoraux, permettent à des individus et des familles de s'approprier le territoire beaumontois ; ces pratiques contribuent cependant à créer des inégalités entre les héritiers et les familles.

Les donations s'effectuent généralement à l'intérieur du cercle familial⁸ et elles font l'objet d'actes notariés puisque la Coutume de Paris, cadre juridique en vigueur dans la colonie depuis 1664, ne reconnaît pas cette pratique sociale⁹. À Beaumont, 18 donations sont conclues. Six surviennent au moment du mariage du donataire. La vieillesse et l'inaptitude des parents à travailler interviennent dans sept donations. Dans ces cas, les donateurs prennent soin de consigner que la donation s'effectue en contrepartie de la nourriture, du loyer, des soins, des prières, de l'inhumation et des messes¹⁰. La terre devient une marchandise pour troquer sa survie. Ainsi, Étienne Blanchon, " homme toute a faitte Infirmes, caduc et abandonné par sa femme " pourra ainsi jusqu'à la fin de ses jours se faire entretenir par son gendre¹¹. La plupart du temps, les donations sont conclues lorsque les parents, âgés et veufs, ne peuvent subvenir à

8. Sauf une exception ; un célibataire, en retour d'une donation, se fera entretenir par un habitant de la seigneurie

9. Voir Y.-F. Zoltvany, " Esquisse de la Coutume de Paris ", RHAF, 25, 3 (déc. 1971) : 369

10. Voir Minutiers, Louis Chambalon, 26 août 1702, donation à Charles Casse

11. Minutiers, Abel Michon, 2 janv. 1712, donation à Jacques Fournier

leur besoin¹².

D'autres donations surviennent pour différents motifs. Par exemple, Jacques Forgues cède sa terre à sa soeur, Françoise, puis il quitte la seigneurie¹³. Deux vieillards âgés et sans famille donnent leurs terres à des habitants de Beaumont en retour de leur entretien. L'un d'eux, Jean Cécille, fait même spécifier au contrat que le donataire devra lui fournir une pinte d'eau de vie par mois sa vie durant¹⁴.

Le choix du donataire obéit aux impératifs familiaux. La terre paternelle échoit à l'aîné. S'il est déjà établi, elle va au cadet ou au benjamin. Ainsi, dans les 12 cas où la position du donataire dans la famille a pu être identifiée, l'aîné hérite à cinq reprises, le benjamin quatre fois et des cadets trois fois.

Rarement les donataires obtiennent la totalité de la terre. Les donateurs s'en réservent une partie afin de la léguer à l'ouverture de la succession. Généralement, les donataires obtiennent la moitié du patrimoine familial, soit suffisamment d'espace pour s'établir et assurer sa subsistance.

Certes, les donations à l'intérieur de la famille avantagent un membre au détriment des autres. Les filles ne reçoivent jamais une part de la terre paternelle et les fils

12. Même lors de donations au mariage intervient le vieillissement des parents. Voir, Minutiers, René Gaschet, 4 mai 1726, contrat de mariage d'Antoine Nadeau ; 7 nov. 1734, contrat de mariage de René Adam

13. Minutiers, Louis Chambalon, 18 avril 1711, donation à Françoise Forgues

14. Minutiers, René Gaschet, 9 août 1713, donation à Jean-Baptiste Gonthier

TABLEAU IV

Les donations

NO TERRE	SUPERFICIE (arps)	NOM	TYPE DE DONATIONS	REMARQUES
1.04 A	40/120	R. Adam	DM	fils aîné
1.06 A	60/120	C. Paquet	DM	fils aîné
1.12 A	80/160	C. Casse	DV	benjamin
1.12 B	80/160	A. Casse	DM	aîné
1.14 A	20/120	J. Fournier	DV	cadet (2 ^e)
1.21 D	16/120	L. Roy	DV	-
1.22 A	40/160	J.B. Gonthier	DV	terre d'un céliba- taire
1.23 B	120/240	J. Turgeon	DM	cadet (4 ^e)
1.25 A	120/240	M. Molleur	DM	aîné
1.25 B	120/240	J. Molleur	DA	cadet (2 ^e)
1.25 A	60/120	J. Molleur	DV	benjamin
1.25 A	60/120	J.-Bte Molleur	DV	benjamin
1.27 B	60/120	L. Levasseur	DA	-
1.27 A	60/120	A. Nadeau	DA	-
1.30 A	60/120	J. Couture	DM	cadet (4 ^e)
3.03	120/120	A. Nadeau	DV	d'un étranger
3.09	120/120	Frse Forges	DA	donation de son frère
3.12	120/120	G. Roy	DA	aîné

DA : donation - autres motifs

DM : donation - mariage

DV : donation - vieillesse

qui n'obtiennent rien, doivent chercher autrement à obtenir une parcelle de terre. S'ils ne trouvent pas dans la seigneurie, ils doivent émigrer. C'est le cas, par exemple de trois des cinq frères de Charles Paquet, lequel a reçu la moitié de la terre paternelle.

À Beaumont, le partage successoral affecte 14 terres : 11 au premier rang, 1 au deuxième et 2 au troisième . Cette pratique vise aussi à sauvegarder le patrimoine et à assurer la reproduction de la lignée sur le territoire, mais elle s'effectue différemment selon la taille et la composition de la famille et le nombre d'héritiers présents à l'ouverture de la succession.

Au décès du propriétaire-occupant, six terres restent indivises. Une terre va à un fils unique ; deux demeurent aux mains de veuves chargées de jeunes enfants ; une terre revient au père après le décès de son fils célibataire ; deux terres deviennent la propriété d'héritiers mineurs et la parenté gère ces terres avant de les vendre.

D'autres censives subissent des démembrements assez considérables pour affecter les possibilités d'établissement des héritiers. La terre de 80 arpents de Michel Maillou est partagée entre six héritiers qui reçoivent chacun quelques perches. Ils ne peuvent s'établir et leur portion de terre passe de main en main sans qu'un acquéreur puisse obtenir suffisamment d'espace pour s'établir. La terre de Jean Adam subit un sort presque identique. Celle de Louis Roy tombe entre les mains de sept héritiers, mais deux d'entre eux se mettent en frais de reconstituer le patrimoine. Dans les autres cas, le nombre d'héritiers (2 ou 3) permet un partage équitable et l'établissement.

* * *

L'analyse des transactions foncières et des pratiques de

TABLEAU V

Les partages successoraux

NO TERRE	NOMBRE	REMARQUES
1.01	6	divisée
1.04	3	divisée
1.05	-	terre non divisée
1.07	4	divisée
1.14	2	remembrée
1.16	-	non divisée
1.17	5	-
1.21	7	remembrée
1.24	-	veuve
1.29	7	remembrée
1.31	-	veuve
2.12	-	fils célibataire
3.02	-	fils unique
3.07	4	remembrée

transmission du patrimoine démontre, tout comme le mouvement des concessions, que la terre se répartit inégalement entre les individus et les familles. Lors de l'octroi des terres, certains avaient réussi, grâce à leur place ou à celle de leur famille dans les réseaux de relations et de parenté des seigneurs, à accumuler des biens fonciers. Déjà les familles se hiérarchisaient. Cette hiérarchisation devient plus évidente par l'étude des transactions foncières et de la transmission du patrimoine familial. L'entremetteur, le seigneur, est écarté. L'individu, étranger ou résident, doit compter sur l'importance de son propre capital économique, social ou familial pour s'approprier des biens fonciers. Et comme chacun ne possède pas un capital identique, la terre se répartit inégalement entre les individus et les familles.

B. Répartition de la propriété foncière

Trois étapes du peuplement nous servent de points de repère pour étudier la répartition de la propriété foncière : l'année 1700 qui marque la fin des concessions au premier rang lequel, à ce moment, est entièrement concédé ; l'an 1723, qui correspond à l'établissement de la deuxième génération de Beaumontois ; l'année 1740, où les étapes du peuplement colonisateur sont complétées et la communauté organisée.

Nous avons réparti la terre parmi trois groupes : les familles pionnières venues s'établir au moment de l'octroi de leur concession, les autres familles qui se sont greffées au noyau initial et les étrangers non-résidents.

En 1700, les familles pionnières prennent prise sur le territoire. Elles contrôlent le plus grand nombre de terres et elles vont s'appropriées les terres des deux rangs ouverts durant les années 1707 et 1723. Au noyau initial des

TABLEAU VI

Répartition de la propriété foncière

PREMIER RANG			
	1700	1723	1740
Familles pionnières	20	22	21
Autres familles	4	8	10
Etrangers	7	1	-
TOTAL	31	31	31

DEUXIEME RANG			
		1723	1740
Familles pionnières		13	13
Autres familles		1	2
Etrangers		1	-
TOTAL		15	15

TROISIEME RANG			
		1723	1740
Familles pionnières		10	10
Autres familles		3	3
Etrangers		-	-
TOTAL		13	13

pionniers, se greffent d'autres familles attirées par les terres disponibles dans la seigneurie. Au cours des années, leur nombre augmente. En 1740, ces familles possèdent 15 des 59 terres beaumontaises. De leur côté, les étrangers possèdent sept terres en 1700. Ils s'en départissent rapidement, car, en 1723, seulement deux étrangers ont des terres dans la seigneurie. En 1740, le territoire beaumontais paraît exclusivement réservé aux résidents.

1. Les familles pionnières

Le front pionnier se compose de 13 familles dont l'emprise sur le territoire est inégale. En 1740, les Roy, Turgeon, Labrecque, Couture, Molleur et Nadeau contrôlent 30 terres dans la seigneurie, soit 50% des censives disponibles. Les Couture et les Labrecque purent compter sur les bonnes grâces des seigneurs Couillard pour obtenir des concessions. Au contraire, les familles Roy, Turgeon, Molleur et Nadeau ont elles-mêmes constitué leur patrimoine.

En 1681, Louis Roy habite La Durantaye où il possède une terre qu'il commence à peine à mettre en valeur¹⁵. Vers 1693-1694, il vient s'établir à Beaumont. Il y exploite une terre de 120 arpents au premier rang. Il décède en 1705 et sa veuve meurt huit ans plus tard. La terre paternelle est alors partagée également entre les cinq enfants encore vivants, chacun obtenant 4 perches, 5 pieds par 40 arpents. Dès 1716, des héritiers se départissent de leur héritage¹⁶.

15. Sulte. op. cit., 76s.

16. Minutiers, René Gaschet, 4 avril 1712, vente à Joseph Roy ; 11 juin 1716, échange avec Guillaume Roy ; Minutiers, Jacques Barbel, 20 sept. 1729, vente à Charles LeRoy ; Minutiers, René Gaschet, 15 nov. 1732, don à Louis Roy ; 16 nov. 1732, vente à Charles Roy ; 19 nov. 1732, vente à Guillaume Roy ; 2 oct. 1734, contrat de mariage

TABLEAU VII

Propriété des familles pionnières : 1740

FAMILLES PIONNIERES	NOMBRE DE TERRES			TOTAL
	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	
Adam	1	-	-	1
Roy	3	1	3	7
Jean	1	-	-	1
Nadeau	2	1	-	3
Casse	2	-	-	2
Fournier	1	-	-	1
Turgeon	6	-	1	7
Molleur	2	1	-	3
Labrecque	1	4	-	5
Couture	2	2	1	5
Guénet	-	-	2	2
Gonthier	-	-	2	2
Nolet	-	-	1	1

Le frère de Louis Roy, Guillaume, lui aussi originaire de La Durantaye, s'établit à Beaumont à peu près à la même époque. Il acquiert une terre de 120 arpents au premier rang. Toutefois, il préfère le commerce du bois à l'agriculture¹⁷. Cette activité lui rapporte ; il investit dans la propriété foncière. En 1710, il achète 120 arpents au troisième rang moyennant 200 livres¹⁸. Ses affaires vont bon train. En 1729, il vend sa terre à son fils Charles et lègue une partie d'une autre censive à son gendre, Jean-Baptiste Feuilletteau¹⁹. Il va s'établir à Québec où il continue de commercer le bois, de faire la pêche, en plus d'investir dans la construction navale.

Des dix enfants issus de son mariage avec Angélique Bazin, deux filles et un garçon épousèrent des étrangers puis quittèrent Beaumont. Les autres ont convolé avec des résidents. Quatre d'entre eux s'allièrent à des membres de la famille Couture (famille pionnière) ; un autre épousa un membre de la famille Nadeau (famille pionnière). Ses fils, Guillaume, Claude-Joseph, Charles et Pierre-Bernard demeurèrent à Beaumont où ils investirent dans la terre, le commerce du bois et la pêche. Claude-Joseph commença sur la côte du Labrador et put acheter la seigneurie voisine, Vincennes, en 1748²⁰.

Les Turgeon occupent sept terres à Beaumont en 1740. Deux frères, Jacques et Zacharie quittent l'île d'Orléans et

-
17. Minutiers, Louis Chambalon, 19 sept. 1705, achat de Jacques Beaudoin
 18. Minutiers H.-B. de La Rivière, 6 nov. 1710, vente à Guillaume Roy
 19. Minutiers, Jacques Barbel, 20 sept. 1729, vente à Charles Roy ; Minutiers, François Rageot, 14 déc. 1729, don à Jean-Baptiste Feuilletteau
 20. Roy, À travers [...] : 186s

s'établissent dans la seigneurie à la fin du XVII^e siècle.

En 1681, Jacques Turgeon possède une terre de 120 arpents à Beaumont. En 1704, il épouse une veuve de l'endroit, Marie Jean, sa voisine, qui occupe aussi une terre de 120 arpents. La nouvelle communauté prend en charge les trois filles de l'épouse. Turgeon investit dans la propriété foncière. En 1697, il avait acquis une terre de 120 arpents au premier rang pour 915 livres, terre qu'il revendra 3 000 livres en 1712²¹. Il reçoit une concession en 1708 qu'il vendra 500 livres en 1713²². En 1718, il obtient, en déboursant 3 000 livres, un arrière-fief de 800 arpents au deuxième rang²³. Il meurt en 1728 laissant une succession évaluée à 900 livres²⁴. Sa veuve assure la gestion des biens de la communauté et le patrimoine familial reste indivise jusqu'au décès de cette dernière en 1742.

Zacharie Turgeon reçoit 240 arpents du seigneur Couillard en 1694²⁵. Au départ, il est avantagé ; sa concession constitue la plus vaste censive du territoire seigneurial. Dès son arrivée, Turgeon s'intéresse activement aux affaires de la communauté. Il remplit la charge de marguillier en 1693, en 1714 et en 1715, participe à la

-
21. Minutiers, P.-F. de La Cétière, 9 oct. 1706, quittance de Louis Simonet ; Minutiers, Louis Chambalon, 24 nov. 1712, vente à Antoine Civadier
 22. Minutiers, Louis Chambalon, 18 août 1708, concession à Jacques Turgeon ; Minutiers, Pierre Rivet, 8 avril 1713, vente à Pierre Guénet
 23. Minutiers, Pierre Rivet, 26 avril 1718, concession à Jacques Turgeon
 24. Minutiers, Claude Barolet, 27 août 1731, inventaire des biens
 25. Minutiers, Louis Chambalon, 1^{er} nov. 1694, concession

construction des deux églises paroissiales, et il assiste aux assemblées des habitants qui concernent les routes ou l'église²⁶. Les habitants de Beaumont le consultent pour le règlement de leurs affaires ; ils les accompagnent chez le notaire ou devant les cours de justice. Comme son frère, il investit dans la propriété foncière. En 1715, il débourse 3 210 livres comptant pour acquérir 120 arpents au premier rang qu'il revendra à son fils Charles en 1720²⁷. Turgeon participe à des activités de pêche au Labrador en 1725-1727 en société avec ses fils²⁸. Turgeon décède à Beaumont en 1743. Son corps est inhumé dans l'église paroissiale aux côtés des membres de la famille Couillard²⁹. De ses 13 enfants, 12 se marient. Trois épousent des étrangers. Ceux qui concluent une union endogame s'allient aux familles Nadeau (3 unions ; famille pionnière), Couture (3 mariages ; famille pionnière), Lecours et Allaire (autres familles) et Couillard. En 1770, la famille Turgeon deviendra propriétaire du tiers de la seigneurie.

D'origine différente, l'une venant d'un territoire de colonisation (La Durantaye), l'autre d'un milieu anciennement peuplé (l'île d'Orléans), ces deux familles connaissent une trajectoire semblable. Les solidarités familiales facilitent leur établissement et leur enracinement. Toutes deux possèdent un capital culturel (membres sachant signer), social (membres engagés dans le milieu paroissial et

-
26. Roy, À travers [...] : 62, 67, 70, 100 ; Inventaire des procès-verbaux des grands voyers
 27. Minutiers, René Gaschet, 29 juill. 1715, vente de Joseph Couillard ; 18 sept. 1720, vente à Charles Turgeon
 28. Minutiers, J.-C. Louet, 6 sept. 1726, transaction avec François Margane de Lavaltrie ; Minutiers, J.-É. Dubreuil, 15 nov. 1726, obligation de Zacharie Turgeon ; 11 mars 1717, obligation à Étienne Charest
 29. Roy, À travers [...] : 301

régional) et économique (capitaux et relations d'affaires). Leurs investissements dans le commerce arrondissent leurs revenus et leur permettent d'investir dans la propriété foncière. Les membres de ces familles se marient de préférence sur place, choisissent leur conjoint parmi quelques familles pionnières de façon à sauvegarder le patrimoine dans la lignée, et demeurent presque tous dans la seigneurie. Ils s'emploient à faire fructifier le patrimoine acquis ; ils réussissent. Aussi, leur emprise sur le territoire (ces deux familles possèdent 14 terres en 1740) s'explique.

Mais d'autres familles pionnières ne réussissent pas si bien. La famille Casse, par exemple connaît une trajectoire différente.

Antoine Casse, né en France, réside d'abord à Château-Richer, puis à l'île d'Orléans³¹ avant de s'établir à Beaumont durant les années 1680, lorsqu'il obtient une concession de 160 arpents. En 1686, le seigneur Couillard lui octroie une autre censive, mais il doit bientôt l'abandonner, faute de pouvoir défricher³². Dès 1702, Casse, trop âgé pour subvenir à ses besoins, s'en remet à son fils Charles auquel il donne 80 arpents en retour de son entretien³³. Il meurt en 1709, sa veuve en 1713. La portion de terre qui lui restait échoit à leur seul autre fils vivant, Joseph. Celui-ci possédait déjà une concession de 120 arpents depuis 1699³⁴. Outre l'agriculture, il avait investi dans le

30. Ibid.

31. Tanguay, op. cit., II : 575

32. Minutiers, Louis Chambalon, 1^{er} juin 1699, abandon par Antoine Casse

33. Minutiers, Louis Chambalon, 26 août 1702, donation d'Antoine Casse

34. Minutiers, Louis Chambalon, 1^{er} juin 1699, concession à Joseph Casse

commerce du bois et exerçait le métier de charpentier³⁵. En 1718, il lègue 80 arpents à son fils Antoine, tandis que son fils Joseph acquiert l'autre partie de la terre de ses frères et soeurs³⁶.

Antoine Casse, père, était un individu isolé qui n'avait ni parent ni allié à Beaumont. Lors de son établissement, il était âgé de 43 ans et était chargé d'une famille de huit enfants. Il ne possédait aucun capital culturel, social ou économique qui lui aurait facilité son intégration au milieu. Dès 1702, le patrimoine familial est partagé ; la terre perd de sa valeur. Les fils d'Antoine n'arrivent pas à augmenter leur propriété foncière. Ils tendent, eux aussi, vers le morcellement. Ils possèdent de moins en moins de superficie à cultiver. Les Casse se distancient d'une partie des familles pionnières. Cette famille recrute ses conjoints parmi les étrangers ou les autres familles (8 mariages) plutôt qu'au sein des familles pionnières (2 mariages). Les Casse n'obtiennent aucune concession aux deuxième et troisième rangs et ils ne comptent aucun lien de parenté avec les Couillard. Le patrimoine beaumontois leur échappe. En 1740, ils ne possèdent que deux terres dans la seigneurie.

2. Les autres familles

Le front pionnier s'est agrandi de nouvelles familles durant les étapes de la colonisation. Mais ces familles n'ont pas réussi à s'approprier le territoire beaumontois. Aucune ne possède plus de deux terres dans la seigneurie en 1740. Aucune, non plus, n'a reçu de concession du seigneur

-
35. Minutiers, René Gaschet, 5 janv. 1722, vente à Pierre Élie ; Minutiers, Pierre Rivet, 17 mars 1716, marché avec Charles Lecours
36. Minutiers, René Gaschet, 3 juill. 1718, contrat de mariage d'Antoine Casse ; 10 mai 1733, accord avec Joseph Casse

TABLEAU VIII

Propriété des autres familles : 1740

AUTRES FAMILLES	NOMBRE DE TERRES			TOTAL
	1 ^e rang	2 ^e rang	3 ^e rang	
Gosselin	1	-	1	2
Garand	1	-	-	1
Labbé	1	-	-	1
Paquet	1	-	-	1
Drapeau	1	-	-	1
Allaire	1	-	-	1
Feuilleteau	1	-	-	1
Lecours	1	-	-	1
Boissel	1	-	-	1
Albert	1	1	-	2
Grenet	-	-	1	1
Bécharé	-	-	1	1
Guay	-	1	-	1

Couillard pour l'établissement des fils ou l'ag^Rrandissement du patrimoine.

Certaines familles arrivent à se distancer des autres. En 1723, les Boissel et les Lecours représentent les deux seules autres familles qui ont des terres comprenant 50 arpents et plus en labour.

En 1703, Pierre Boissel, originaire de Québec, acquiert avec son frère et son père, 120 arpents au premier rang³⁷. Trois ans plus tard, il rachète les parts de ses parents et exploite seul la censive. En 1723, la terre de Boissel comporte 50 arpents en labour ; elle se situe ainsi parmi les terres les mieux exploitées de la seigneurie³⁸. Outre l'agriculture, Boissel s'est intéressé à d'autres secteurs de l'activité économique. Il exporte de la farine à la baie des Chaleurs³⁹. En 1710, il diversifie ses investissements en acquérant un bateau de pêche de cinq à six tonneaux⁴⁰ et il se lance dans la pêche à la morue⁴¹. Ces affaires vont assez bien puisqu'en 1722, il peut se permettre de louer un navire qu'il possède à Jean-Baptiste Bermen, seigneur de la Martinière⁴². Il meurt en 1773, à Beaumont. Deux de ses neuf enfants s'étaient mariés avant 1740 et ils s'étaient alliés à des membres de familles pionnières.

37. Minutiers, Louis Chambalon, 8 oct. 1703, vente à François Hazeur

38. Voir annexe I

39. Minutiers, Louis Chambalon, 29 août 1705, obligation de Pierre Boissel

40. Minutiers, Louis Chambalon, 4 avril 1710, vente par Joseph Riverin

41. Minutiers, Pierre Rivet, 4 janv. 1717, marché avec Jean Crespin et Pierre Lefèvre ; 3 juin 1718, obligation à Charles Guillemin

42. Minutiers, François Rageot, 13 sept. 1722, marché avec Jean-Baptiste Bermen

Charles Lecours, originaire de Lévis, acquiert, moyennant 4 750 livres payées comptant, une terre de 120 arpents au premier rang en 1718⁴³. Lecours, outre l'agriculture, pêche à Mingan et au Labrador et commerce les fourrures⁴⁴. Les membres de cette famille n'ont contracté qu'une alliance avec une famille pionnière (Roy).

Aussi, la famille et la place qu'elle occupe au sein de la communauté jouent un rôle significatif dans l'appropriation du patrimoine beaumontois. Les familles pionnières assurent leur emprise sur le territoire seigneurial en laissant peu de place aux autres familles et encore moins aux étrangers. À l'intérieur de la seigneurie, les familles se hiérarchisent.

C. Les défrichements

Le rythme des défrichements rend compte de cette hiérarchisation et de la distanciation qui s'opèrent entre différentes familles de la seigneurie. L'aveu et dénombrement de Beaumont, dressé en 1723, témoigne des disparités. Dans ce document⁴⁵ sont consignés le nom des propriétaires, la superficie des habitations, les bâtiments construits, le nombre d'arpents en labour, en prairie, défrichés et à la pioche et les cens et rentes à payer au seigneur. Les renseignements relatifs au propriétaire, à la superficie et aux cens et rentes peuvent être corroborés par les actes notariés et il s'avèrent exacts dans presque tous les cas. La progression de la mise en valeur paraît plausible, mais elle

43. Minutiers, J.-É. Dubreuil, 2 déc. 1718, vente d'Antoine Civadier

44. Minutiers, J.-C. Louet, 6 juin 1726, obligation à Charles Guillemain ; Minutiers, Claude Barolet, 28 août 1739, marché avec Jean-Baptiste Pommereau et Guillaume Estèbe

45. Voir annexe I

ne se vérifie pas ; les chiffres ont été arrondis mais, dans l'ensemble ils nous paraissent dignes de foi.

Au premier rang de la seigneurie, 23 occupants peuvent se targuer, en 1723, de posséder 40 arpents ou plus en labour, soit la limite normale après une quarantaine d'années d'occupation⁴⁶. Ils ont construit une maison, une grange, une étable, parfois une écurie et quelques arpents de prairie s'ajoutent à leur labour. Ils sont entourés de voisins et de parenté, entretiennent le chemin devant leur porte, ont une église et un curé résident. Dix de ces 23 habitants vivent plus à l'aise. Leur terre comporte 50 arpents et plus en labour. Généralement, ces habitants font partie des familles pionnières (sept) ; les autres, les Lecours, Boissel et Riverin purent compter sur leur capital économique, pour mettre leur terre en valeur rapidement. Jacques et Zacharie Turgeon, tout comme Mathurin Labrecque, les gros habitants de la place, affichent 80 arpents et plus en labour. Leur habileté en affaires de même que la présence de nombreux fils à la maison expliquent sans doute ce haut niveau de défrichement

Et il y a les autres, ceux qui, au premier rang, possèdent moins de 40 arpents en labour. Ces terres, moins bien défrichées, se concentrent à l'est de la seigneurie. Elles appartiennent soit à des non-résidents, soit à des veuves chargées de jeunes enfants, ou bien comptent parmi les terres partagées au moment d'une succession. De plus, 8 des 15 terres situées à l'est appartiennent à des familles autres que pionnières. À l'inverse, seulement trois des terres localisées dans la moitié ouest ne sont pas aux mains de pionniers. Aussi des disparités est-ouest existent à l'intérieur du rang. C'est à l'ouest qu'ont été construits l'église, les moulins et le manoir seigneurial et que les

46. Dechêne, Habitants et marchands [...] : 277

terres produisent le plus. Une étude de la qualité des sols expliquerait peut être cette situation.

Au troisième rang, peu d'habitants semblent vivre dans l'aisance. Certains possèdent une maison, une grange et une étable, mais d'autres n'ont aucun bâtiment, aucune pièce de terre labourée, défrichée, ou en prairie. Les niveaux de défrichement n'atteignent pas ceux du premier rang. Le retard peut s'attribuer à la date de concession plus tardive tout autant qu'aux difficultés inhérentes au milieu : éloignement par rapport à la ville, à l'église et au moulin. Les terres moins bien exploitées ont une valeur marchande moins grande que celles du premier rang ; elles attirent moins. D'ailleurs, les habitants de ce rang qui peuvent acquérir une terre au premier rang n'hésitent pas à le faire. C'est ce que feront les Allaire, les Nadeau et les Turgeon, peu de temps après la présentation de l'aveu et dénombrement.

En 1723, les terres du deuxième rang commencent à peine à être défrichées. Elles ont été officiellement concédées cette année-là et la mise en valeur est quasiment nulle.

Aussi, les défrichements confirment l'existence de disparités au sein de la communauté des habitants. Le rendement de la terre détermine, d'une certaine façon, la qualité de vie et le niveau de fortune. Il appert que les mieux nantis se recrutent parmi les familles pionnières du premier rang ou quelques autres familles qui ont réussi à faire fructifier leur capital économique.

D. Les alliances matrimoniales

Si les défrichements rendent compte d'une distanciation économique, les alliances matrimoniales témoignent, de leur côté, d'une distanciation sociale entre les familles, tout comme de l'obligation de caser ailleurs les enfants qui n'héritent pas de la terre paternelle.

TABLEAU IX

Les mariages endogames et exogames

ANNEES	NOMBRE DE MARIAGES	ENDOAMES	EXOAMES
1692-1699	6	2	4
1700-1709	15	4	11
1710-1719	21	9	12
1720-1729	38	20	18
1730-1739	42	23	19
TOTAL	122	58	64

Les prêtres de la paroisse Saint-Étienne, à Beaumont, célèbrent 122 mariages entre 1692, année d'ouverture des registres paroissiaux, et 1739. Les habitants se marient par fournée durant les semaines laissées libres par les usages agricoles et religieux ; 57.3% des unions sont célébrées entre les mois de novembre et février, le mois de novembre regroupant à lui seul 36% des mariages⁴⁷.

L'analyse de la répartition annuelle des alliances demeure peu significative. Le total ne dépasse jamais la dizaine. Dans la majorité des cas, il se situe au-dessous de cinq. Durant les épidémies, en 1703, en 1715 et en 1723, le nombre de mariages chute pour s'accroître durant les années suivant les fléaux. Enfin, on remarque une hausse du nombre des mariages entre 1721 et 1724, années qui correspondent à l'établissement de nombreux habitants au deuxième rang, et qui prennent épouse peu de temps après l'acquisition de leurs terres. De son côté, l'analyse de la répartition décennale montre un accroissement continu du nombre des mariages.

1. Les unions endogames

Durant la période, les alliances endogames, soit celles conclues entre des conjoints résidant tous les deux dans la paroisse, représentent 47.6% des mariages célébrés. Au fur et à mesure que progressent le peuplement et la colonisation, la présence étrangère au mariage décroît. À partir de la décennie 1720, s'amorce un mouvement de fermeture à l'étranger qui va durer une vingtaine d'années. La communauté s'ouvrira de nouveau aux étrangers à partir de

47. Voir annexe III

TABLEAU X

Les mariages endogames

ANNEES	NOMBRE DE MARIAGES	PIONNIERS	AUTRES	PIONNIERS-AUTRES
1692-1699	2	1	1	-
1700-1709	4	1	3	-
1710-1719	9	3	5	1
1720-1729	20	12	8	-
1730-1739	23	10	11	2
TOTAL	58	31	24	3

1740⁴⁸. Même si l'écart entre le nombre de mariages endogames et exogames demeure encore trop mince, avant 1740, pour confirmer que la communauté se ferme et se replie sur elle-même, l'endogamie au mariage, mise en rapport avec la réticence du seigneur à accorder des terres aux étrangers et l'accaparement des terres disponibles par les résidents, démontre bien que la communauté tend au repliement.

Les 58 mariages endogames donnent lieu au brassage de la population locale. Les familles pionnières se marient entre elles (31 mariages) ou elles s'allient aux autres familles de la seigneurie (24 unions). Rares sont les mariages conclus entre deux membres des familles autres que pionnières (3 unions). Aussi, il paraît plus avantageux pour les familles non-pionnières de s'unir aux familles pionnières de façon à s'assurer une certaine emprise sur le territoire et à s'intégrer socialement dans un nouveau milieu.

De fait, les membres des autres familles tentent de s'infiltrer dans les rangs des familles pionnières en y mariant leurs filles : 17 des 24 mariages sont conclus entre une fille d'une autre famille et un fils d'une famille pionnière. Inversement, 7 fils de pionniers s'allient à des filles des autres familles. En somme les autres familles casent leurs filles avec de " bons partis ".

Au mariage, ces filles⁴⁹ reçoivent un douaire qui n'excède pas 400 livres. Six d'entre elles amènent un apport en argent (1 fois 220 livres), en bestiaux ou en vêtements. Un veuf amène sa terre dans la communauté, et un célibataire, la moitié de la terre paternelle reçue en donation au moment

-
48. Voir la répartition décennale des mariages jusqu'en 1760 dans Jacques Mathieu et al. " Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec, 1700-1760 ", RHAF, vol. 35, no 1 (juin 1981) : 13
49. Nous avons retracé 9 contrats de mariage

du mariage.

Bien que le jeu des alliances soit assez ouvert, il semble que les familles pionnières tendent à s'allier entre elles. Elles s'apparentent, s'échangent des conjoints et des dots. Au mariage⁵⁰, les filles reçoivent un douaire d'environ 300 livres⁵¹ et apportent, dans la communauté, une dot en argent, en bestiaux, vaisselle ou vêtements⁵², tandis que près de la moitié des époux (9) y amène une terre d'environ 80 arpents. Aussi, les familles pionnières assurent leur emprise sur le territoire beaumontois par le biais des solidarités familiales.

De plus, les familles pionnières favorisent les doubles (3 cas), les triples (4 cas) et même les quadruples alliances (1 cas) à l'intérieur des mêmes familles. Ces renchaînements d'alliances contribuent à renforcer les réseaux de parenté et les solidarités familiales. Les dots et les terres circulent dans un milieu bien restreint, ce qui assure la stabilité de la communauté.

De fait, l'union endogame s'avère un gage de stabilité. Seulement quatre couples, une fois le mariage célébré, quittent Beaumont pour s'installer ailleurs.

Enfin, l'endogamie se manifeste au niveau du rang. Au total, 44 unions lient des habitants du premier rang entre eux. Les 14 autres mariages unissent des gens du troisième et du premier rangs. Un seul mariage est conclu entre deux

50. Nous avons retracé 19 contrats de mariage.

51. Dans trois contrats, le douaire excède 300 livres. Tous les trois sont accordés à des filles de la famille Turgeon par des garçons de familles moins bien nanties (Nadeau et Casse).

52. Seulement 6 des 19 filles n'apportent rien dans la communauté.

résidents du troisième rang. Ce type de mariage ne paraît guère avantageux ; il semble plus profitable de chercher à s'allier aux familles du premier rang.

2. Les mariages exogames

Toutefois les Beaumontois ne se montrent pas réticents à la venue d'étrangers : 52 hommes et 12 femmes venus d'ailleurs se marient dans la paroisse. La forte proportion d'étrangers au mariage durant les premières décennies peut être attribuable en grande partie à la nouveauté du peuplement auquel est lié le manque de conjoint disponible. Au fur et à mesure que le bassin de population s'élargit, l'entrée d'étrangers à Beaumont décroît.

L'étranger au mariage arrive lui aussi du monde rural. Les plus forts contingents viennent des paroisses de la Côte-du-Sud, région dont fait partie Beaumont, de l'île d'Orléans et des environs de Québec. Peu d'étrangers arrivent des régions éloignées, des autres gouvernements ou de l'extérieur de la colonie. Aussi, il semble que tout naturellement, le tissu de relations s'étend au-delà du cadre paroissial tout en se limitant à un nombre très restreint de paroisses pourvoyeuses⁵³. L'aire matrimoniale se réduit en quelque sorte au voisinage.

L'étranger au mariage, c'est un voisin mais aussi un parent. Des 64 étrangers venus se marier, 42 comptaient de la parenté dans la paroisse. Aussi, les réseaux de parenté expliquent une bonne part des alliances exogames et démontrent toute l'importance des solidarités familiales dans le choix d'un conjoint.

53. Dans la région de la Côte-du-Sud, par exemple, les 22 étrangers viennent de quatre paroisses : Saint-Michel, Saint-Thomas, Berthier et Saint-Vallier.

TABLEAU XI

Provenance régionale des conjoints étrangers

REGIONS	NOMBRE D'ETRANGERS
Île d'Orléans	15
Lévis	4
Côte de Beaupré	2
Québec et environs	11
Portneuf	1
Lotbinière	2
Côte-du-Sud	22
Kamouraska	4
Montréal	1
France	2
TOTAL	64

TABLEAU XII

Les mariages exogames

ANNEES	NOMBRE DE MARIAGES	PIONNIERS	AUTRES FAMILLES
1692-1699	4	1	3
1700-1709	11	4	7
1710-1719	12	7	5
1720-1729	18	13	5
1730-1739	19	12	7
TOTAL	64	37	27

Des 64 étrangers, 28 choisissent de s'y établir, soit 11 des 12 femmes et 17 des 52 hommes. Des 35 autres hommes qui quittent la paroisse, seulement deux y possédaient une terre. La majorité n'a donc guère intérêt à demeurer à Beaumont après les épousailles. À l'inverse, on a observé que seulement quatre couples qui ont contracté un mariage endogame quittent la paroisse par la suite.

Si la majorité des étrangers partent avec leurs nouvelles épouses, d'autres choisissent Beaumont comme lieu de résidence permanent. Parmi les 17 nouveaux venus, 12 entretenaient des liens de parenté avec des résidents. Et, 12 avaient pris pays peu de temps avant de prendre épouse. Deux autres se sont établis sur le lopin de terre des veuves qu'ils ont épousées.

La seigneurie apparaît bien chiche de ses terres, moins de ses filles qu'elle n'hésite pas à exclure de ses rangs. De fait la communauté ouvre la porte à l'étranger pour caser les filles à l'extérieur de la paroisse, peut-être pour leur assurer un avenir identique, sinon meilleur à celui qui leur était réservé à Beaumont, mais aussi, sans doute pour les éloigner de la succession, assurant ainsi l'intégrité du patrimoine familial.

Toutefois, les preuves manquent encore pour confirmer une telle hypothèse car nous n'avons rejoint que les couples mariés à Beaumont, en oubliant tous les Beaumontois qui se marient ailleurs, autant d'alliances exogames. Une brève enquête menée auprès de 52 chefs de familles résidents à Beaumont nous a laissé entrevoir que seulement le un cinquième de ces familles ne concluent que des alliances endogames. Toutes les autres doivent avoir recours à l'étranger et elles comptent au moins un membre qui doit émigrer pour souvent aboutir dans la paroisse d'origine du

L'étude de la gestion du patrimoine montre bien l'importance des solidarités familiales au cours des étapes du peuplement. De fait, les réseaux de parenté contribuent à attirer des étrangers-parents et ils favorisent leur établissement. Les solidarités familiales activent le peuplement, assurent l'enracinement et contribuent à la hiérarchisation des familles.

* * *

CONCLUSION

En décomposant le processus du peuplement nous avons cerné deux étapes qui possèdent chacune leurs propres caractéristiques. La première, qui s'étend à peu près jusqu'en 1710, correspond à l'arrivée des pionniers et à l'organisation de la communauté. Elle est marquée par la grande mobilité des terres et des hommes et par l'ouverture de la communauté aux étrangers autant lors de l'octroi des terres que des alliances matrimoniales.

De fait, les immigrants, venus principalement des seigneuries anciennement occupées et surpeuplées, arrivent à Beaumont. Les circonstances particulières à chacun pour expliquer le fait qu'il choisisse cet endroit comme lieu d'établissement varient considérablement selon les individus. Toutefois, il semble que les solidarités familiales et de provenance jouent un rôle plus important que des situations générales d'ordre politique, administratif, militaire, géographique, économique ou social. Le rôle du seigneur reste difficile à cerner faute de documentation sur ses stratégies d'aménagement. Par son pouvoir de concéder des terres, il nantit certaines familles au détriment de d'autres, choisit l'emplacement de chacun, privilégie sa famille et réserve le territoire beaumontois au résident. Toutefois, il apparaît que ce sont les solidarités familiales et de voisinage qui ont en quelque sorte motivé l'immigration et activé la mise en valeur du territoire. La vie communautaire s'est organisée au fur et à mesure que les réseaux de parenté et de voisinage se sont étendus à l'intérieur comme à l'extérieur de la seigneurie. De même, ces réseaux ont grandement contribué à assurer la cohésion du milieu.

La deuxième étape correspond à la période d'établissement de la deuxième génération de Beaumontois qui débute vers les années 1710. Cette étape se caractérise par la fermeture du milieu, le repliement de la communauté, qui accueille de moins en moins d'étrangers, et par la stabilité des terres et des hommes.

Le prestige, l'ancienneté, la fortune, la localisation de la terre autant que les solidarités familiales contribuent à la hiérarchisation des familles à l'intérieur de la seigneurie, phénomène qui fait en sorte que la terre se répartit inégalement entre les individus et les familles. De fait, les familles pionnières réussissent à s'approprier le territoire tandis que les autres familles qui ont fait souche doivent se contenter de moins. Toutefois, ces dernières cherchent, par le biais des alliances matrimoniales, à avoir meilleure prise sur le milieu. De leur côté, les étrangers doivent redoubler d'efforts pour se faire accepter dans cette communauté somme toute assez fermée.

De fait, la seigneurie se suffit à elle-même. Lors de l'établissement de la seconde génération, des terres restent disponibles dans la seigneurie pour les fils qui n'héritent pas de la terre paternelle. D'ailleurs, ces derniers ne s'éloignent guère de leur milieu d'origine. De plus en plus, ils se marient sur place. Ils occupent des terres contigües ou situées non loin de celle de leurs parents. Ils sont déjà intégrés dans des réseaux de parenté et de voisinage.

Cependant, la permanence du peuplement et la stabilité du milieu seront menacés lorsque les pressions démographiques, jointes à la pénurie des terres disponibles, obligeront de plus en plus d'enfants en surnombre à quitter leur lieu d'origine, maintenant saturé. Une analyse prospective laisse entrevoir qu'ils se dirigeront alors vers les marges de colonisation, Saint-Charles et la Beauce notamment, et, comme leurs aïeux, ils seront à la base de la formation d'une nouvelle communauté.

* * *

ANNEXE I

1723 (1^{er} rang)

PROPRIETAIRES		SUPERFICIE			M	G	E	E
AD	1723	PRAIRIE		LAB				
M. Maillou	6	80	20	X	X	X		
Naud	4	120	20	X				
P. Garand	-	120	40	X	X	X	X	
I. Adam	-	60	25	X	X	X		
Jassemin	6	60	15	X	X	X		
Veuve Labbé	-	120	15	X	X	X		
Veuve Drapeau	-	120	15	X	X	X		
Charles Paquet	8	120	40	X	X	X	X	
E. Paquet	-	120	15	X	X	X		
P. Jean	-	120	30	X	X	X		
D. Nadeau	6	120	40	X	X	X		
J. Casse	-	160	50	X	X	X		
A. Casse	4	120	20	X	X	X		
C. Casse	4	80	20	X	X	X		
Veuve Allaire	6	120	40	X	X	X		
J. Fournier	6	120	45	X	X	X		
P. Feuilletéau	6	120	45	X	X	X		
J. Turgeon	8	240	80	X	X	X		
G. Roy, frère	3	120	40	X	X	X		
P. Molléur, N.R.	6	120	40					
C. Lecourt	6	120	50	X	X	X		
G. Roy, fils	6	120	40	X	X	X		
C. Turgeon	6	120	40	X	X	X		
Z. Turgeon	6	240	80	X	X	X		
M. Labrecque	8	120	80	X	X	X		
M. Molléur	6	120	40	X	X	X	X	
J. Molléur	6	120	40	X	X	X	X	
P. Boissel	6	120	50	X	X	X		
J. Nadeau	4	120	50	X	X	X	X	
Riverin	6	200	50	X	X	X	X	
Nadeau	4	80	40	X				
E. Couture	6	120	50	X	X	X		
C. Couture	4	120	50	X	X	X		
Domaine	8	160	50	X	X	X		

en arpents
lab : labour

M : maison
G : grange
E : Etable
E : Ecurie

ANNEXE I

1723 (2^e rang)

PROPRIETAIRES	SUPERFICIE		M	G	E	E
		LAB				
J. Turgeon	800	-	-	-	-	-
G. Couture (N.R.)	160	-	3	-	-	-
J. Couture	120	-	-	-	-	-
J. Labrecque	120	-	3	-	-	-
J. Labrecque	120	-	2	-	-	-
A. Couture	120	-	2	-	-	-
J. Nadeau	120	-	3	-	-	-
O. Couture	120	6	-	-	-	-
Couillard	120	-	10	-	-	-
C. Couillard	120	-	9	-	-	-
P. Couillard	120	-	9	-	-	-
J. Couture	120	4	-	-	-	-
J. Guay	120	-	5	-	-	-
M. Molleur	120	-	6	-	-	-
J. Molleur	120	-	3	-	-	-
St-Pierre	120	-	4	-	-	-

ANNEXE I

1723 (3^e rang)

PROPRIETAIRES AD 1723	SUPERFICIE				M	G	E	E
	PRAIRIE		LAB	DEF				
A. Vallière	-	120	-	-	-	-	-	-
Grenet v ^e	12	120	-	-	-	-	-	-
A. Nadeau	-	120	-	5	-	-	-	-
P. Périn	-	120	20	-	X	X	X	
T. Guenet	-	120	15	-	X	X		
D. Gonthier	-	120	30	-	X	X	X	
R. Vallière	8	120	45	-	X	X	X	
J. Gonthier	6	120	30	-	X	X	X	
v ^e P. Gonthier	6	120	20	-	-	-	-	-
L. Roy	-	120	10	-	X	X		
J. Allaire	10	120	-	-	-	-	-	-
J. Roy	4	120	15	-	X	X		
J. Gosselin	10	120	30	-	X	X		
L. Turgeon	-	120	12	-	-	-	-	-
J. Turgeon	8	120	8	-	-	-	-	-
L. Bécharé	4	120	15	-	X	X		
J. Forgues	4	120	30	-	X	X	X	
C. Guenet	-	120	5	-	X	X		

ANNEXE II

Evolution de la population selon les recensements (1688-1739)

RECESEMENT	POPULATION										
	1688	1706	1712	1714	1716	1719	1730	1732	1736	1737	1739
Hommes	14	37	45	33	32	38	82	82	110	110	121
Femmes	12	35	43	39	34	40	72	76	90	88	90
Gars + 15	11	12	20	20	26	22	41	45	65	45	60
Gars - 15	13	54	80	80	70	62	94	100	64	135	130
Fe + 15	7	18	22	16	27	35	32	36	62	35	30
Fe - 15	14	56	95	53	63	72	93	96	53	125	65
TOTAL	71	212	305	241	252	274	414	435	444	553	514
^A Familles	13	-	43	38	32	35	76	80	85	82	82

NOTE : Les recensements pour les années 1685, 1692, 1695, 1698, 1707, 1713, 1718, 1720, 1721, 1722, 1723, 1726, 1727 n'ont pas été retenus puisque dans tous ces cas, la seigneurie de Beaumont était regroupée à une ou plusieurs seigneuries.

INDEX

- Adam, Jean, 21, 22, 24, 47
 Adam, René (père), 25, 26
 Adam, René (fils), 46
 Anais, Jacques, 21, 24
 Appalaches, 9
 Aubert de La Chenaye, Charles, 12, 13
 Bazin, Angélique (Roy), 53
 Bazire, Charles, 12
 Beauce, 75
 Beaumont, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 22, 23, 26,
 27, 28, 30, 33, 34, 37, 41, 42, 43, 44, 47, 51, 53, 54, 55,
 56, 57, 59, 60, 64, 67, 68, 71, 73
 Beauport, 14
 Bellechasse, seigneurie de, 10
 Bériau, Jean, 21, 24
 Bermen, Jean-Baptiste, 59
 Berthier, paroisse, 33, 69
 Blais, Joseph-Marie, 32
 Blanchon, Etienne, 21, 24, 44
 Boissel, Pierre, 59, 61
 Bourgeois, Pierre, 25
 Boyer, rivière, 10, 27, 34
 Byssot de La Rivière, François, 12
 Carrier, Ignace, 25, 27
 Casse, Antoine (père), 22, 23, 24, 25, 37, 56, 57
 Casse, Antoine (fils), 46, 57
 Casse, Charles, 37, 46, 56
 Casse, Joseph (père), 31, 37, 56
 Casse, Joseph (fils), 57
 Cécille, Jean, 21, 22, 24, 45
 Chaleurs, baie des, 59
 Château-Richer, 20, 26, 56
 Côté, Joseph, 18
 Côté, Louis, 18
 Côte-du-Sud, région de la , 9, 10, 11, 68
 Couillard, Catherine-Gertrude (Aubert de La Chenaye), 12
 Couillard, Charles, 14, 15, 18, 19
 Couillard, Charles-Marie, 13, 14, 15, 16, 18, 20, 30, 34, 51, 59
 Couillard, Charles-Thomas, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 23
 26, 27, 34, 51, 54, 56, 59
 Couillard, Joseph-Hébert, 14, 15, 19
 Couillard, Marguerite (Côté), 15, 18
 Couillard, Marie (Byssot de La Rivière), 12
 Couillard, Marie (Morel de La Durantaye), 18, 19
 Couillard, Marie-Anne (Girard), 15, 18
 Couillard, Pierre, 15
 Couillard de Lespinay, Guillaume, 11
 Couillard de Lespinay, Louis, 11
 Couture, Augustin, 18, 31

Couture, Charles, 15, 17, 25, 26
 Couture, Eustache, 17, 18, 25, 26
 Couture, Guillaume, 18
 Couture, Jean, 31, 46
 Couture, Joseph, 17, 18, 32, 33
 Couture, Louise (Couillard), 13
 Couture, Marguerite (Roy), 17
 Couture, Marie-Françoise (Couillard), 18, 32
 Couture, Philippe-Olivier, 18, 31
 Curonne, dit Saint-Pierre, Pierre, 30, 31
 Dechêne, Louise, 4, 5
 De Rome, Denis, 25, 27
 Desprès, Marie-Madeleine (Couillard), 18
 Dubois, François, 21, 24
 Feuilleteau, Jean-Baptiste, 53
 Feuilleteau, Joseph, 32
 Foreau, René, 29
 Forgues, Charles, 29
 Forgues, Françoise (Gonthier), 45, 46
 Forgues, Jacques, 29, 45
 Forgues, Pierre, 21, 24
 Fournier, François, 32
 Fournier, Jacques (père), 46
 Fournier, Jacques (fils), 32
 Gagné, seigneurie de, 10
 Gamache, seigneurie de, 10
 Girard, Jean-Baptiste, 19
 Gonthier, Bernard, 21, 24, 27, 29
 Gonthier, Denis, 29
 Gonthier, Jean-Baptiste, 29, 46
 Guay, Jean, 31
 Guénet, Pierre, 25
 Guénet, Thomas, 29
 Guillimin, Charles, 14
 Harris, Richard Colebrook, 3, 4
 Hébert, Guillemette (Couillard de Lespinay), 11
 Hédouin, Michel, 14
 Hocquart, Gilles, 14
 Huard, Marie-Anne (Couture), 17
 Huault de Montmagny, Charles, 11
 Hublé, Pierre, 25, 27
 Iger, Thomas, 32
 Islet, seigneurie de l', 18
 Islet-du-Portage, seigneurie de l', 10
 Jean, Marie (Turgeon), 54
 Jean, Vivien, 25
 Jésuites, collège des, 11
 Kegaska-Kessessakiou, poste de, 13
 La Bouteillerie, seigneurie de, 10
 Labrador, 13, 53, 55, 60

Labrecque, Jean-Baptiste, 31
 Labrecque, Joseph, 31, 32
 Labrecque, Louis, 32
 Labrecque, Mathurin, 25, 37, 61
 Lacroix, Joseph, 32
 La Durantaye, seigneurie de, 6, 10, 12, 18, 26, 33, 34, 51, 53, 55
 La Martinière, seigneurie de, 59
 Lanctot, Gustave, 3
 Lecours, Charles, 60, 61
 Legardeur de Courtemanche, Augustin, 13
 Le Roy, Jean, 25, 27
 Levasseur, Louis, 46
 Lévis, 26, 27, 34, 60
 Maillou, Michel, 25, 47
 Martin, Joseph, 32
 Mingan, 60
 Molineau, Pierre, 25, 27
 Molleur, Jean-Baptiste, 31, 46
 Molleur, Joachim, 46
 Molleur, Michel, 46
 Molleur, Pierre (grand-père), 21, 24, 31
 Molleur, Pierre (petit-fils), 32, 33
 Monin, Jean, 21, 24, 27, 29, 41
 Morel de La Durantaye, Charles-Alexandre, 16, 18
 Nadeau, Antoine, 46
 Nadeau, Denis, 41, 43
 Nadeau, Jean-Baptiste, 25
 Nadeau, Joseph, 32, 33
 Nolet, Jean-Sébastien, 29
 Orléans, île d', 18, 20, 26, 30, 33, 34, 53, 55, 56, 68
 Paquet, Antoine, 32
 Paquet, Charles (père), 41
 Paquet, Charles (fils), 46, 47
 Parent, Antoine, 14
 Parent, Michel, 14
 Pasquier de Franclieu, Marie (Couillard), 11, 12
 Patry, André, 32
 Patry, Joseph, 32
 Pointe-aux-Bouleaux, seigneurie de, 10
 Prat, Louis, 13
 Québec, 6, 12, 13, 14, 15, 20, 26, 34, 36, 53, 59, 68
 Riverin, Joseph, 15, 61
 Rivière-du-Loup, 9
 Rivière-du-Sud, seigneurie de, 10, 12
 Rouillard, Noël, 32
 Roy, Charles, 53
 Roy, Claude-Joseph, 14, 17, 53
 Roy, Guillaume (père), 53
 Roy, Guillaume (fils), 46, 53

Roy, Jean, 25, 27, 29, 41
Roy, Louis, 46, 47, 51, 52
Roy, Pierre-Bernard, 17, 53
Saint-Augustin, 27
Saint-Charles, paroisse, 34, 75
Saint-Etienne, paroisse, 28, 64
Saint-Jean-Port-Joli, seigneurie de, 18
Saint-Joseph, seigneurie de, 10
Saint-Laurent, fleuve, 6, 9, 22
Saint-Michel, paroisse, 68
Saint-Roch-des-Aulnaies, seigneurie de, 10
Saint-Thomas, paroisse, 15, 68
Saint-Vallier, paroisse de, 68
Sénécal, François, 21, 24
Simonet, Louis, 21, 24, 27, 29, 41
Talon, Jean, 10, 11
Tanguay, Cyprien, 7, 37
Turgeon, Charles, 37, 55
Turgeon, Jacques, 21, 24, 30, 43, 46, 53, 54, 61
Turgeon, Pierre, 41, 43
Turgeon, Zacharie, 25, 37, 43, 53, 54, 61
Vallière, Rémi, 29
Vincelotte, seigneurie de, 10
Vincennes, seigneurie de, 10, 12, 14, 18, 28, 30, 53